BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

66ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3854 du Vendredi 1er Février 2019 - 66e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Opposition

«La sortie de crise au Congo passe par un changement d'hommes»

Claudine Munari (P.3)

Clôture de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens

Semer l'esprit d'unité, d'amour, de justice, de tolérance et de pardon

De g. à d. colonel Eugène Bamanabio, abbé Vincent de Paul Malonga, Mgr Panteleimon Arathymos, pasteurs Edouard Moukala et Joseph Tchibinda Mavoungou (P.12)

Santé

La lèpre est en ré-émergence au Congo

(P.3)

5e Recensement général de la population

La commission chargée de l'opération a été mise en place

(P.7)

Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC)

Philippe Mvouo menace de passer de la carotte au bâton

(P.6)

Sports/Anniversaire

Mbemba ''Tostao'', heureux septuagénaire

(P.23)

Editorial

Des lèpres

Droits de réponse du PRL et de l'UDH-YUKI *(P.4)*

ETUDE DE MAITRE ARCENE PATERNE BAMVI NGOUBILI
Huissier de justice, Commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Brazzaville
36, rue Madingou, en face du CEG de la Paix, Moungali, Brazzaville,
Tél.: 06.624.01.24/05.049.34.34

ETUDE DE MAITRE VICTOR MABIALA
Huissier de justice, Commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville
173, Avenue de la Base, Quartier Batignolles (Arrêt SADEA), Brazzaville
Tél.: 05.577.35.61/01.049.10.75 / e-mail: etudevictormabiala@gmail.com

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Maître Arcène Paterne BAMVI NGOUBILI, Huissier de Justice, Commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Brazzaville, titulaire d'un office sis 36, rue Madingou, en face du CEG de la Paix, Moungali Brazzaville, y demeurant soussigné,
Et
Maître Victor MABIALA, Huissier de justice, Commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville, 173, Avenue de la Base, Quartier Batignolles (Arrêt SADEA), Brazzaville, y demeurant soussigné,
Informent le Public Brazzavillois qu'ils procéderont, à la requête de Monsieur KILLA BABATAMIO Médard, ayant pour conseil Maître Bracy Xires MITATY TSIBA, Avocat à la Cour, Etude sise
sur l'avenue des Trois Martyrs n°07, au 2e étage de l'immeuble se trouvant en face de l'Hôtel Edmond, au Plateau des 15 ans, Brazzaville;
A la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de:
- La parcelle bâtie appartenant à Monsieur MBEMBA Jean Audin, sise au na 19 de la rue Zola, à Moukondo, Brazzaville, arrêt de Bus Pharmacie, superficie 444m², cadastrée, section P13, bloc 232, parcelle n°07, titre foncier n° 16052, Folio 1673;
La vente aura lieu le samedi 16 février 2019, à 08 heures précises;
Prix de l'adjudication est fixé à 81.130.228 F. CFA;
Lieu: salle ordinaire des audiences du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville;

TRES IMPORTANT:
Pour tous renseignements, s'adresser à:
- Maître Bracy Xires MITATY TSIBA, Avocat à la Cour, Etude sise sur l'avenue des Trois Martyrs n°07, au 2e étage de l'immeuble se trouvant en face de l'Hôtel Edmond, au Plateau des 15 ans, Brazzaville, Tél.: 06 998 30 87;
- Maître Arcène Paterne BAMVI NGOUBILI, Huissier de Justice, Commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Brazzaville, titulaire d'un office sis 36, rue Madingou, en face du CEG de la Paix, Moungali, Brazzaville, Tél.: 06 624 01 24;
- Maître Victor MABIALA, Huissier de justice, Commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville, 173, Avenue de la Base, Quartier Batignolles (Arrêt SADEA), Brazzaville, Tél.: 05 577 35 61;
- Monsieur le greffier en chef du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

Les Huissiers de Justice
Maître Arcène Paterne BAMVI NGOUBILI / Maître Victor MABIALA

PUBLICITE DE L'EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES EN VUE DE LA VENTE

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé, le 16 février 2019, à 9 heures, par devant le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, statuant en matière civile, dans la salle ordinaire de ses audiences sise au Palais de justice de Brazzaville, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble appartenant à monsieur MBEMBA Jean Audin, objet du titre foncier n°16052;
A la requête de monsieur KILLA BABATAMIO Médard, de nationalité Congolaise, informaticien, domicilié 36, rue Madingou Moungali, Brazzaville, lequel élit domicile au cabinet de maître Bracy Xires MITATHY TSIBA, avocat à la cour, cabinet sis 7, avenue des Trois martyrs 2e étage de l'immeuble en face de «l'hôtel Edmond», Plateau des 15 ans, Brazzaville, Tél.: 06 998 30 87.

Et en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire de l'ordonnance d'injonction de payer répertoriée sous le n°063, du 08 mai 2017, rendue par monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.
D'un commandement aux fins de saisie immobilière du ministère des maîtres Victor MABIALA, étude sise 173, avenue de la Base, quartier Batignolles, Tél.: 05 577 35 61 et Arcène Paterne BAMVI NGOUBILI, 36, rue Madingou, Moungali, Brazzaville, Tél.: 06 624 01 24, huissiers de justice à Brazzaville, en date du 25 août 2018, publié pour valoir saisie le 21 septembre 2018, sous le n°391, par madame la conservatrice de la propriété foncière de Brazzaville.

IL SERA ADJUGE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
L'immeuble ci-dessous désigné, appartenant à monsieur BEMBA Jean Audin, géomètre, domicilié, 19 rue de la Victoire, Moukondo, ayant pour conseil maître Firmin MOUKENGUE, avocat à la cour, cabinet sis immeuble Flamboyant, 1er étage, en face de l'Ecole Militaire Préparatoire Général LECLERC;

DESIGNATION
Un immeuble bâti sis à Moukondo, Moungali, Brazzaville, d'une superficie de 444m², 19 rue Zola, Moungali, cadastré section P13, bloc 232, parcelle 07, immatriculé au livre foncier de la conservation des hypothèques de Brazzaville, le 25 octobre 2007, sous le numéro 16052, folio 1673;

MISE A PRIX
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 08 novembre 2018, par maître Bracy Xires MITATHY TSIBA, avocat à la cour, et déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, la mise à prix, conformément au rapport d'expertise du 02 novembre 2018, est fixé à la somme de quatre-vingt et un millions cent trente mille deux cent vingt-huit (81.130.228) F. CFA;

Fait et rédigé à Brazzaville, le 14 janvier 2019, par l'avocat de la partie poursuivante;
Pour tous renseignements, s'adresser:
1) Cabinet maître Bracy Xires MITATHY TSIBA, avocat, Tél.: 06 998-30-87
2) Etude des maîtres Victor MABIALA et Arcène Paterne BAMVI NGOUBILI, huissiers, Tél.: 05 577-35-61 et 06 624-01-24
3) Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

Me Bracy Xires MITATHY TSIBA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«AFRICA COM SERVICES»
A.C.S.

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: 8, rue Jacques MILONGO, quartier Moussosso, Madibou, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/09 B 1807
REPUBLIQUE DU CONGO.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL, CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL, CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SARL dénommée «AFRICA COM SERVICES», en sigle A.C.S SARL, tenue à Brazzaville en date du quatorze janvier deux mil dix-neuf, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 17 janvier 2019, sous Folio 12/2, n°0093, plusieurs résolutions ont été adoptées.

1- Les associés ont décidé d'étendre l'objet de la Société A Responsabilité Limitée dénommée «AFRICA COM SERVICES», en sigle A.C.S. SARL, en y ajoutant la production des jus dénommés «Ket juice».

2-Le siège social, initialement fixé au 35, rue Polydore, Moungali, à Brazzaville, est désormais transféré dans la même ville, au n °08, rue Jacques Milongo, quartier Moussosso, Madibou, République du Congo;

3- Monsieur KISSANGOU Davy Ulrich Judicaël, propriétaire de 30 parts sociales, a décidé de céder la moitié de ses parts, soit 15% représentant la somme de 150.000 F. CFA, à Mademoiselle KETSIA Reine Esther;

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 janvier 2019, sous le numéro 19 DA 22;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 18 janvier 2019, sous le numéro CG/BZV/09 B 1807.

Pour avis,
Maître Giscard
BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.

LA SEMAINE AFRICAINE
Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -
Direction: Tél: 06 600.51.44/04.105.20.77

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33
Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77
Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Direction: 06 600.51.44 - 04.105.20.77

Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

IN MEMORIAM

Madame OMBANDZA née Arlette Carole OKOUO

1er Février 2016 – 1er Février 2019

Voici trois (3) ans que Dieu rappelait a lui notre chère maman et épouse, inoubliable elle restera dans nos cœur et inaltérables seront ses souvenirs.
En ce jour douloureux, ses enfants, leur père et la famille invitent ceux qui l'ont connu et aime d'avoir une pensée pieuse pour elle.

Repose en paix tendre maman.

Opposition

«La sortie de crise au Congo passe par un changement d'hommes»

La Fédération de l'opposition congolaise a organisé mercredi 30 janvier 2019, à Brazzaville, une cérémonie de présentation de vœux à la presse nationale, sous l'autorité de sa présidente Claudine Munari. C'était en présence des responsables des partis membres de cette plateforme politique et des partis alliés.

Outre le traditionnel message des vœux de nouvel an lu par la présidente de la Fédération de l'opposition congolaise, cette plateforme politique a produit un mémorandum sur l'état de la Nation parce qu'elle considère que le discours sur l'état de la Nation du samedi 29 décembre 2018 a été un rendez-vous manqué devant la Nation.

Les invités

La présidente de la FOC a indiqué que le nouvel an qui vient de commencer porte les espoirs de chacun *«pour une bonne santé, la tranquillité et la prospérité. Il porte aussi nos espoirs collectifs pour l'unité, la paix, le bonheur partagé et un meilleur vivre ensemble»*. Elle estime qu'en lieu et place de ce qui était annoncé être le portrait de l'état de la Nation, il a été servi au peuple congolais la répétition des discours passés, la présentation d'ouvrages usés par leur évocation, avec vacuité particulièrement remarquable dans le regard de l'avenir *«Notre pays, le Congo, est malade. Il souffre de la persistance d'une poignée de personnes illégitimes à se méprendre sur leur capacité à gouverner la Nation. L'illégitimité est un mal profond qui peut annihiler l'élan collectif d'une nation. Lorsqu'elle est doublée de l'incompétence, ensemble, elles ne freinent pas seulement le progrès d'un groupe, mais elles tirent le pays tout entier en arrière et vers le bas»*, a-t-elle indiqué.

Elle a par ailleurs souligné que ceux qui avaient réduit le boom pétrolier des années 80 en crise économique et financière grave du début des années 90, sont les mêmes qui ont réussi à transformer la surabondance des revenus pétroliers du début des années 2000 en marasme économique et financier actuel. *«C'est un fait de l'histoire que toute conscience impartiale peut observer. Au délitement de la Fonction publique des années 80 par la pléthore, les sinécures et les prébendes, a suivi la quasi faillite actuelle de l'Etat, provoquée par l'esprit mercantiliste, la cupidité et la vénalité des dirigeants; toujours les mêmes. Ceux qui ont participé à toutes les violences politiques de l'histoire de notre pays, qui les ont souvent initiées, sont les mêmes qui ont été à l'origine des violences récentes dans le département du Pool. Les victimes sont sous terre pour certaines, d'autres vivent avec les stigmates de tous genres, et parfois, en déshérence, tandis que les auteurs de ces crimes abominables occupent des fonctions honorables de l'Etat. Voilà l'état de notre Nation!»*, a relevé Claudine Munari.

Claudine Munari

Pour la présidente de FOC, l'état de notre Nation est celui dans lequel des hommes et des femmes dorment et se réveillent dans un pays en faisant comme s'ils n'y étaient pas. Ils refusent de voir la réalité pour se convaincre de n'avoir aucun rôle à jouer, donc aucune responsabilité dans le sauvetage de la Nation. *«Dans un monde où nous ne sommes pas seuls, le progrès quotidien des autres Nations nous ramènera tôt ou tard à faire face à la réalité. L'exil mental ne nous servira pas longtemps de refuge»*.

Claudine Munari estime cependant que la sortie de crise au Congo, la crise sous toutes ses formes, passe par un changement d'hommes. Ceux dont la seule expertise incontestée est de créer les problèmes et les crises ne nous sortirons pas de l'impasse dans laquelle ils nous ont conduit. *«Plus que jamais, notre pays a besoin de ses filles et de ses fils pour se libérer de l'organisation criminelle qui s'est accaparée des organes de l'Etat. A ceux qui croient être trop compromis pour se ressaisir, nous disons qu'il n'est jamais trop tard pour faire le bien»*. La présidente de FOC exhorte les Congolais à s'unir, car selon elle, le mal n'est pas un destin. *«Nul n'est tenu à ce qu'il soit sa destinée. Nous devons libérer notre pays pour le bâtir. Nous devons rétablir l'ordre constitutionnel et réhabiliter l'Etat. Nous pouvons refonder notre nation et veiller à ce que chacun y trouve sa place, toute sa place. Nous pouvons construire ensemble une nation solidaire et prospère»*, a dit Claudine Munari.

Pascal AZAD DOKO

Journée mondiale des lépreux

La lèpre est en ré-émergence au Congo

La communauté internationale a célébré le 27 janvier dernier, la 66e Journée mondiale des lépreux sur le thème: «Tendre la main à ceux qui n'en ont plus». Au Congo, cette commémoration a donné lieu à une remise de médicaments et de vivres au centre Raymond Poaty de Kinsoudi-barrage par Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, assurant l'intérim de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, au cours d'une cérémonie organisée en présence de M. Axel Aloumba, coordonnateur du programme national de lutte contre la lèpre, Gaston Ngoma Massala, directeur du centre, les représentants de la Fondation Raoul Follereau et des malades.

Créé en 1980, l'hôpital Raymond Poaty est le seul centre de référence, encore fonctionnel, des grandes endémies au Congo.

Géré en partenariat avec la Fondation Raoul Follereau, il compte actuellement 18 malades hospitalisés dont 4 sous traitement de la lèpre (Poly chimiothérapie), 8 malades anciens lépreux hospitalisés pour les complications de la lèpre, 5 malades pour les ulcères et des plaies et un ancien malade atteint d'ulcère de buruli.

Sur les 11 malades dépistés, nouveaux cas en 2018, 7 viennent prendre le traitement en ambulatoire. La maladie n'est pas encore éradiquée et nécessite d'autres efforts de dépistage, d'information de la population et de formation des agents de santé.

Affection micro bactérienne chronique (contagieuse dans certains cas), affectant principalement les nerfs périphériques et secondairement de la peau et d'autres organes, la lèpre ou maladie de Hansen est une maladie qui se soigne. De ce fait, elle ne devrait pas être considérée comme un danger public. Le dépistage précoce reste un défi.

A l'opposé, elle demeure une grande pourvoyeuse d'invalidés et autres séquelles motrices, en particulier dans les zones rurales et forestières, du fait du dépistage tardif, hélas encore trop fréquent dans nos régions.

Présentant son centre, Gaston Ngoma Massala, son directeur, a décrié le manque de personnel: 1 médecin généraliste, 4 assistants sanitaires, 4 sages-femmes, 2 techniciens supérieurs de pharmacie, 7 infirmiers diplômés d'Etat, 1 laborantine, 20 agents techniques de santé, 4 techniciens auxiliaires de laboratoire.

Le ministre Coussoud-Mavoungou remettant un échantillon du don

Sur les 54 agents que compte le centre, 18 sont des fonctionnaires, 5 des agents de Raoul Follereau et 31 des bénévoles. *«Cet hôpital spécialisé dans le dépistage et le traitement de la lèpre et de l'Ulcère de Buruli est appelé aujourd'hui à sortir de sa verticalité pour ne pas se retrouver en marge des objectifs du PNDS qui doit donc se rationnaliser, afin d'assurer les soins de proximité à environ treize mille habitants résidant à Kinsoundi-Barrage»*, a déclaré Gaston Ngoma Massala qui a plaidé pour un renforcement des capacités de l'hôpital qui, selon lui, contribuerait beaucoup dans la démystification de cette maladie antique.

Pour le coordonnateur du programme national de lutte contre la lèpre, Axel Aloumba, le Congo, à l'instar de tous les pays limitrophes, est endémique avec des cas déclarés dans 7 départements sur les 12 que compte le pays. En 2018, 268 cas ont été dépistés, dont 233 nouvelles détections. Parmi elles, 80% de forme multi bacillaire (forme tardive et grave), 35% étaient des femmes, 7% des enfants et 5% ont présenté des invalidités lourdes (dites de degré 2).

Cette endémie en voie d'élimination hier, est aujourd'hui ré-émergente, avec une incidence à la hausse observée depuis quelques années. Si le taux d'incidence nationale est de 0,4% pour 10.000 habitants. Plusieurs départements de notre pays demeurent très endémiques. Il s'agit notamment de la Likouala et de la Sangha, avec des incidences atteignant respectivement 8 et pour 10.000, et 3 pour 10.000 habitants; causant un grand nombre d'invalidités, aussi bien chez l'homme, chez la femme que chez l'enfant.

Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou pense qu'à travers cette célébration, *«une occasion de plus nous est donnée pour manifester fraternité, partage et solidarité envers les lépreux, conformément au thème retenu pour cette 66è journée»*.

Pour le ministre, ce thème vise à interpeller l'ensemble de notre population à plus de solidarité et à plus d'écoute de l'autre. *«Tous ensemble et dans une même dynamique, tendons la main à ceux qui n'en ont plus»*, a-t-il réaffirmé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Des lèpres

A la fin de la semaine passée, nous avons célébré la Journée mondiale de lutte contre la lèpre. C'est de voir que, dans notre société, de plus en plus de gens parlent de cette maladie - quand ils en parlent - comme d'une pathologie moyenâgeuse à ranger dans les oubliettes qui me fait revenir à ce thème. J'ai perçu comme un agacement chez certains à parler d'une maladie qui, *«de toute façon, ne nous touchera pas»*. Que celui qui tenait un tel discours fût un jeune, ne peut qu'ajouter à la désespérance.

La lèpre existe bel et bien, et de nouveaux cas sont apparus l'an dernier au Congo. Dans nos villes, ici et là, nos maisons renferment quelque malade d'autant plus condamné et caché que le sentiment général est à la gêne. Pourtant, la maladie est guérissable, surtout lorsqu'elle est diagnostiquée à temps. Pouvoirs publics et monde de l'associationnisme sont profondément engagés aux côtés des hommes et des femmes qui souffrent. C'est notre ignorance volontaire qui condamne à l'oubli, et qui condamne tout court, des humains. Il n'y a sans doute pas une manière commode de parler de la lèpre.

Déjà, n'en parler que tous les 27 janvier de l'an, est une sorte de déni qui ne dit pas son nom. Sans parler du cynisme apparent qui, cette année, pouvait découler du thème général choisi: *«Donnons la main à ceux qui n'en ont plus»*. Goût discutable dans un monde où l'on a déjà eu droit à des *«sans dents»* pour parler des pauvres ou à des *«serpents sans venin»* pour parler des retraités. Non seulement tous les lépreux ne sont des femmes et des hommes à moignon, mais souligner leur handicap c'est aussi souligner qu'ils sont plus des handicapés que des malades. Un choix de mauvais goût pour le moins.

La lèpre, donc, existe au Congo (voir ci-contre l'article de Cyr Armel Yabbat-Ngo). C'est une maladie dont le traitement miracle tarde encore à se trouver, mais les thérapies actuelles, quoique longues, conduisent bien à contenir et repousser le mal. Maladie de la pauvreté, dit-on, la lèpre nous renvoie donc fatalement à notre responsabilité à maintenir des hommes et des femmes dans le mal-être qui fait son lit. Un état social qui engendre d'autres lèpres autrement plus redoutables, les lèpres morales et les lèpres sociales. Nous ne sommes peut-être pas atteints de cette lèpre-maladie là, mais s'en réjouir et s'en satisfaire sont signes d'une autre forme de lèpre. Morale.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Droit de réponse du Bureau national du Parti républicain et libéral (PRL)

Monsieur le Directeur de publication,

Dans votre parution du vendredi 18 janvier 2019 (cfr. La Semaine Africaine n°3850), vous avez publié, à la page 3, sous la plume de KAUD, un article intitulé : *«Vie des partis: le PRL, 10 ans après la première convention nationale».* Vous avez écrit ce qui suit en introduction: *«Du 29 janvier au 1er février 2009, le Parti républicain et libéral (PRL) tenait, au Palais des congrès de Brazzaville, sa première convention nationale, sous les auspices d'Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, son président, alors candidat à l'élection présidentielle. Depuis lors, c'est le silence».* Mais aussi, vous avez illustré cet article par une photo de Fylla Saint-Eudes angoissé. Quelle motivation!

Ceci étant, après concertation, les différents membres du Bureau national du PRL ont décidé de ne pas laisser passer, sans réagir, cet article. C'est la raison pour laquelle nous vous adressons cette lettre de mise au point.

Pour vous rafraîchir la mémoire, voici, en rappel, ce que vous avez écrit, dans le développement de votre article: *«Après la première et l'unique convention nationale organisée, le PRL a du mal à s'affirmer sur le plan politique. En 2012, le PRL obtient deux élus au Parlement (un député, Pierre Bassouama, et un sénateur, le président lui-même, qui sera élu président de la Commission économique et finances jusqu'à sa nomination au Gouvernement).*

En 2016, le PRL perd son siège de député à l'Assemblée nationale. Les relations entre l'ancien député et son président se dégradent. Ils ne s'entendaient plus. Lâché, Pierre Bassouama sera battu aux législatives dans la troisième circonscription de Makélékélé, à Brazzaville, par Bonaventure Boudzika, président du Congrès pour la République et le progrès, un parti membre de la Convention des partis républicains (COPAR) dont le ministre Fylla était le président.

Parfois taxés de connivence avec la majorité, le PRL et son président se sont toujours battus pour une alternance démocratique.

Dix ans après la tenue de sa première convention nationale, le parti a connu des hauts et des bas. Le PRL n'arrive pas à s'afficher sur l'échiquier politique national. Il n'a plus le fonctionnement normal, et s'est vidé en perdant de plus en plus de militants et des cadres qui ont immigré vers d'autres formations. Une course pour la survie s'est engagée. Présentement, le PRL ne vit qu'au sein de la plate-forme la COPAR, qui a connu récemment des dissensions, avec le départ de l'un de ses membres, Michel Mboussi-Ngouari, député de Mouyondzi et ancien candidat à l'élection présidentielle de 2016».

Tous ces faits ont amené votre journal à conclure que le PRL reste, jusque-là, l'ombre de lui-même!

Comme tous vos lecteurs peuvent le constater, cet article tombe dans les travers de l'amalgame, en attribuant «complotisme» et «immobilisme» au PRL et à son président, Nick Fylla, oubliant tout ce que ces personnes ont procuré de gai dans notre pays. Notamment, leur rôle joué dans le rétablissement de la paix au Congo, en général, et dans le département du Pool, en particulier.

Le PRL n'est pas resté dans l'immobilisme. Il est plutôt dans le pragmatisme. Le PRL promeut les Congolais de toute origine. Il s'adresse toujours à l'intelligence des Congolais et jamais à leurs bas instincts.

Avec ses 100.000 adhérents, le PRL est parmi les partis politiques congolais en très forte croissance. La qualité, la précision et l'irréfutabilité des analyses expliquent le développement exponentiel de notre parti. Vouloir ignorer ces statistiques serait une violation manifeste de la déontologie journalistique dont le fondement repose sur les faits.

In fine, nous contestons vivement les allégations contenues dans cet article, dans la mesure où elles portent atteinte et jettent le discrédit sur notre Parti et son chef. Pourquoi avez-vous choisi d'illustrer cet article par une photo de Nick Fylla angoissé, alors que vous auriez pu le présenter sous le signe des progrès démocratiques auxquels il a participé, ou sous le signe de la célébration de la paix retrouvée au Pool ?

Monsieur le Directeur de publication,

Votre façon de faire est l'illustration d'une marque d'acharnement sans fondement. Car, est ingrat celui qui ne sait pas dire merci, pour féliciter un acte salvateur posé par une tierce personne. Tel est le cas de Nick Fylla et du PRL, au bénéfice de la République du Congo.

Le Bureau national du PRL,
Urchelle ELSA,
Paris (France)

Notes de la Rédaction

La Semaine Africaine accueille les remarques et observations portées par le Bureau national du PRL avec le calme et la rigueur. Nous ne sommes pour ou contre aucun parti politique, aucune personnalité.

Quant à nos photos, permettez-nous de ne pas les choisir parmi les seules illustrations agréées par le Parti.

Droit de réponse de l'UDH-YUKI

«L'ambition de Guy-Brice Parfait KOLELAS de se porter candidat à l'élection présidentielle de 2021 est légitime»

Dans sa parution numéro 3851 du mardi 22 Janvier 2019, La Semaine Africaine écrit ce qui suit : «Le Président de l'UDH-YUKI sème la zizanie en prenant de court ses pairs, en annonçant à ses militants et sympathisants qu'il sera candidat à l'élection présidentielle de 2021».

Des affirmations du journaliste de La Semaine Africaine, pour le moins hasardeuses, qui dénotent la méconnaissance et la non-maitrise des fondements qui sous-tendent l'opposition politique Congolaise.

Au stade actuel des choses, n'étant pas constitués en coalition politique, les partis politiques de l'opposition Congolaise conservent leur autonomie et toute leur marge de manœuvre politique sans que cela ne menace la cohésion en leur sein.

De ce fait, l'ambition du Président de l'UDH-YUKI, de se porter candidat à l'élection présidentielle de 2021, est une ambition légitime.

Le directoire en charge de la communication de l'UDH-YUKI rappelle que Guy-Brice Parfait KOLELAS est le leader incontesté de la grande formation politique YUKI qui a pignon sur rue sur l'échiquier politique national, et ne saurait accepter des sorties lyriques aléatoires d'où qu'elles viennent, surtout lorsque l'on sait ce que représente ce leader, au regard de sa performance extraordinaire lors de l'élection présidentielle de 2016.

L'UDH-YUKI invite toute personne qui le souhaiterait, à revisiter le mémorandum signé par les Partis politiques de l'opposition Congolaise, le 23 juin 2018, qui est, et demeure à ce jour, le seul «dénominateur commun» liant tous les partis signataires du mémorandum, à travers ses six axes principaux.

L'UDH-YUKI ne cèdera ni aux provocations, ni à toutes velléités visant à altérer l'unité de l'opposition politique Congolaise, encore moins à semer le doute dans les esprits de notre brave et vaillante base militante.

Vous assurant de notre volonté à travailler en bonne intelligence avec le bihebdomadaire la semaine africaine, l'un de nos partenaires médiatiques de premier plan, au-delà de ce dérapage, nous vous prions de noter notre détermination à œuvrer pour le triomphe de la démocratie dans notre Pays, dans l'unité de l'opposition Congolaise et la concorde nationale, gages essentiels pour le salut du Pays et de nos vaillantes populations Congolaises, du nord au sud, qui espèrent beaucoup en l'UDH-YUKI et en cette opposition, déterminés et susceptibles de soulager leurs souffrances croissantes, ainsi que la précarité qui gangrène de plus en plus notre société, par la mise en place des bonnes politiques économiques et la bonne gouvernance.

Fait à Brazzaville,
le 25 Janvier 2019

Le Directoire en charge de la communication de l'UDH-YUKI

Défense

Pour un partenariat solide dans le domaine opérationnel entre le Congo et la France

Le ministre de la Défense nationale Charles-Richard Mondjo s'est entretenu avec le commandant des éléments français au Gabon, le général Jean-Pierre Perrin, mardi 29 janvier 2019, dans son cabinet de travail à Brazzaville. Les deux personnalités ont évoqué la question de l'établissement d'un partenariat solide dans le domaine opérationnel. Ils ont en outre fait le point sur ce que les deux parties avaient déjà fait et ont envie de faire en 2019.

Le général Jean-Pierre Perrin dont c'est la pre-

Charles-Richard Mondjo et le général Jean-Pierre Perrin au milieu

mière visite à Brazzaville a également vu avec le ministre Mondjo les axes prioritaires que les deux **parties pourront mener ensemble, afin d'établir** solidement la coopération entre la France et le Congo, notamment dans le domaine du partenariat opérationnel et de la coopération militaire.

Parlant de ce qu'ils auront à faire au cours de cette année 2019, le général Perrin a fait savoir qu'il s'agit d'abord de poursuivre ce qui a été fait en 2018, et ils ont un travail en cours. *«Le programme de formation englobe tout le secteur stratégique, particulièrement des opérations spéciales jusqu'aux transmissions, en passant par les techniques particulières du domaine militaire mais également de soutien. Il s'agit, en fait, de tout ce qui permet à une armée non seulement de se projeter mais aussi de durer et d'accomplir ses missions ».*

Les éléments français basés au Gabon, a-t-il rappelé sont un dispositif opérationnel de coopération. Leur vocation première est de mettre à la disposition des partenaires de onze pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) leur savoir-faire, de manière à pouvoir améliorer leurs capacités à conduire les opérations et en particulier en matière de la paix, qu'il s'agisse de celles de l'ONU ou de l'Union africaine.

Et, les éléments français au Gabon forment à peu près chaque année plusieurs milliers de stagiaires de la sous-région, soit quatre mille cinq cents Gabonais, plus de la moitié de stagiaires pour l'essentiel, et le reste de la sous-région de la CEEAC.

Il sied de rappeler qu'environ trois cents stagiaires congolais ont été formés par ce dispositif, l'année dernière. De même, ils seront davantage formés au Congo ou au Gabon.

Alain-Patrick MASSAMBA

TERRAIN A VENDRE

A Siafoumou «terre jaune» en allant vers Tchibala (Pointe-Noire).

Contact:
06 601 95 96

Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)

Un budget en baisse par rapport à l'année dernière

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a tenu les sessions ordinaires bilancielle et budgétaire de son conseil d'administration. C'était mardi 29 janvier 2019, à Brazzaville, sous le patronage de Christian Barros, président du conseil d'administration. En présence d'Evariste Ondongo, directeur général de la CNSS.

Les membres du conseil d'administration.

Examen et adoption des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015; examen du rapport de gestion 2016; examen et adoption des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016; adoption du procès-verbal de la session bilancielle du 26 janvier 2017. Tels étaient les points essentiels à l'ordre du jour de la session bilancielle.

A propos des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, il ressort que ceux de la CNSS, établis conformément aux règles et principes du plan comptable général de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES), ont dégagé un total bilan de 228 091 634 956 F. CFA, soit 25 867 745 190 francs pour les prestations familiales, 4 181 157 618 francs pour les accidents du travail et maladies professionnelles, et 27 140 299 694 francs pour les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Le rapport de gestion exercice 2016 de la CNSS a dégagé un solde net de trésorerie positif en fin de période de 1 522 027 194 Francs CFA. «Cependant, il sied de rappeler que les efforts appréciables de l'organisme, même maintenus, ne pourront plus garantir, à termes, l'équilibre financier du régime, en raison du déficit structurel de la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès (PVID). Il est urgent que les mesures visant l'équilibre du régime soient engagées. De même, le Gouvernement devra

Christian Barros

prendre des dispositions pour procéder à l'apurement de la dette des cotisations sociales due par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises publiques, estimées à 200 854 948 989 francs CFA au 31 décembre 2016», souligne le compte-rendu de ces sessions.

Quant aux états financiers exercice 2016, le bilan de la CNSS établi au 31 décembre 2016 présente un total actif/passif de 272 628 353 439 francs CFA. L'exercice clos le 31 décembre 2016 dégage un résultat négatif de 3 693 230 700 francs CFA, toutes gestions confondues. Il traduit la différence obtenue entre les produits et les charges de l'exercice comptable.

Les résultats obtenus par branche de gestion sont de 24 570 842 280 francs CFA pour les prestations familiales, 3 750 354 175 francs CFA pour les accidents du travail et maladies professionnelles et -32 014 427 155 francs CFA pour les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès. Cette dernière branche continue à accumuler les déficits, depuis plus d'une décennie.

La session budgétaire avait entre autres points à l'ordre du jour: examen du rapport d'activités 2018; examen et adoption du plan d'actions 2019; examen et adoption du budget exercice 2019; compte rendu de la session de la Commission de recours gracieux tenue du 16 octobre au 22 novembre 2018; divers.

Du rapport d'activités 2018, il ressort que le CNSS a assuré le fonctionnement normal de ses services. Ses missions essentielles ont été bien accomplies. Tout comme les années précédentes, la CNSS a payé les quatre trimestres de pensions, ainsi que les autres prestations servies. La Direction générale a également exécuté la quasi-totalité des activités prévues dans le cadre de son plan d'actions annuel.

Le plan d'actions 2019 de la CNSS s'articule autour de trois axes prioritaires: renforcement de la gouvernance, dont l'objectif principal est d'améliorer la gestion de l'organisme tout en maîtrisant les effets de la crise économique et financière que traverse notre pays; optimisation du dispositif du recouvrement par l'intensification des actions de recouvrement aux fins d'accroître les revenus de la Caisse; promotion de la sécurité sociale en vue de garantir une assurance sociale aux populations actives non encore couvertes.

Le budget exercice 2019 de la CNSS est arrêté en équilibre, recettes et dépenses, à 69 602 540 830 francs CFA par les cotisations sociales. Il est en baisse de 1,50% par rapport à celui de l'exercice 2018.

A l'issue des travaux des deux sessions, le Conseil d'administration a adopté neuf délibérations, dont celle demandant au Gouvernement l'apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la CNSS et son implication dans le recouvrement des arriérés de cotisations sociales et le paiement des encours de cotisations des entreprises d' Etat, de l'Etat employeur et de ses démembrements.

Véran Carrhol YANGA

Nécrologie

Boniface Jean-Baptiste Yéké Kokolo est décédé à Brazzaville

Ancien député de Louvakou, dans le département du Niari, et actuel secrétaire du Conseil départemental du Niari, Jean-Baptiste Boniface Yéké Kokolo est décédé le 27 janvier dernier à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo, à Brazzaville. Il avait consacré sa vie à l'action militante au sein de l'Union de la jeunesse socialiste congolaise (UJSC), et au Parti congolais du travail (PCT).

Membre du comité central de l'UJSC, Jean-Baptiste Boniface Yéké Kokolo tenait la division «Agitation» au département de la presse et propagande. Il assurait le Télex de la jeunesse, une chronique politique qui présentait les positions de la jeunesse congolaise sur diverses questions de la vie politique, économique et socio-culturelle, en disant les choses de façon incisive, avec l'énergie d'une jeunesse engagée et prête à l'action.

Au PCT, Yéké Kokolo était membre du comité central. En 2002, il est élu député à Louvakou, département du Niari, sous le label d'indépendant. Lors de la session inaugurale de la 11e législature de l'Assemblée nationale, il fut celui qui prit la parole au nom de la majorité présidentielle pour annoncer d'une voix rauque la liste des candidats de la majorité aux différents postes du bureau.

Victime d'un AVC en cours de mandature, Boniface Jean-Baptiste Yéké Kokolo parviendra à survivre à la crise, mais gardera, tout de même, les séquelles de la maladie. En 2007, il est battu aux législatives à Louvakou par Auguste Boussoukou, membre de l'UPADS. Commence alors un long calvaire pour lui.

Délaissé par sa famille politique et ses proches amis, Boniface Jean-Baptiste Yéké Kokolo va vivre un véritable calvaire.

En 2012, sa candidature à Louvakou n'est pas retenue par le comité d'investiture du PCT. On lui préfère plutôt Pierre-Michel Nguimbi qui sera élu député. Boniface Jean-Baptiste Yéké Kokolo sera élu conseiller départemental en 2016. Révolté lors de la mise en place du bureau de Conseil départemental du Niari, il annonce sa candidature au poste de secrétaire contre l'avis de son parti qui préférait plutôt un autre candidat. Il est malgré tout élu, à la surprise générale.

Malheureusement, Boniface Jean-Baptiste Yéké Kokolo n'occupera ce poste que moins de deux ans. Il s'en est allé le 27 janvier 2019.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Coup d'oeil en biais

Sur instruction d'on ne sait qui, pas de stationnement!

Chauffeurs et usagers des bus de transport public étaient médusés d'apprendre, le matin du jeudi 31 janvier 2019, que sur instruction des autorités, ils ne pouvaient pas stationner d'un côté des arrêts IFC (ex-CCF), sur l'avenue de l'OUA, et Blanche Gomez, sur le boulevard Denis Sassou-Nguesso, en allant vers le marché Total, à Bacongo. Des agents de la circulation routière les empêchaient de faire descendre ou d'embarquer des passagers. C'est la deuxième fois que ces deux arrêts où grouille du monde sont supprimés. La première fois, c'était après l'alerte «aux attentats terroristes contre les représentations américaines et françaises» lancée par le Gouvernement. A ce propos, où en est l'enquête?

Destruction du marché de la Plaine à Brazzaville

Il jouxte la boulangerie qui porte le même nom, au centre-ville de Brazzaville. Les occupants et clients de ce petit marché ont été cueillis à froid le mercredi 30 janvier 2019 en y arrivant tôt le matin. Ils ont constaté à leur grand étonnement la démolition des tables, des chaises et autres étalages. Cet espace, ils l'occupent depuis plus de trois décennies, après la démolition du marché qui était à l'emplacement où trône actuellement l'immeuble en verre de l'ARC. Vendeurs et vendeuses crient leur amertume. Ils ne savent plus que faire et où aller, alors que ce marché les aide à survivre. Et ils payent régulièrement la taxe d'occupation quotidienne. Qui a ordonné cette opération? Est-ce le début de l'irréversible lutte contre l'occupation illégale du domaine public au centre-ville?

De l'eau provenant des ménages pour la toilette des cadavres à la morgue de Dolisie

L'eau coule de moins en moins à la morgue municipale de Dolisie, la troisième ville du pays, qui fonctionne désormais au ralenti. Les populations s'inquiètent de cette situation qui perdure. Pour la toilette des corps, on demande aux parents des défunts de fournir eux-mêmes l'eau nécessaire. Ils apportent des bidons d'eau. Est-ce hygiénique d'utiliser des bidons et d'autres récipients destinés aux ménages à la morgue?

A Matour, les bandits armés n'ont-ils plus de chance?

Le Commissariat central du Djoué entend sécuriser comme il se doit sa circonscription. Les bandits armés sont avertis. Samedi 19 janvier dernier, le chef du gang Américain du quartier Matour, à Makélékélé, a succombé à ses blessures par balles. Il voulait opposer, affirme-t-on, une résistance à la police qui a ouvert le feu. Ce jour-là, lui et son écurie ont agressé des citoyens qui avaient eu le malheur de passer dans les rues de ce quartier. Ils leur ont ravi de l'argent, des téléphones portables, et divers objets de valeur. Les résistants ont été passés à tabac, s'ils n'étaient pas poignardés. Bilan: un mort et plusieurs blessés.

Une sentinelle assassinée en plein service à Brazzaville

Le quartier La Poudrière, à Brazzaville, était en émoi le week-end dernier. En effet, dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 janvier 2019, des voleurs à main armée ont fait irruption dans le Complexe scolaire La Poudrière, situé avenue de La Base, non loin de l'arrêt ''Premier arrêt'', du côté de la ceinture ouest de l'aéroport international Maya-Maya. Ils ont assassiné le veilleur qui, vraisemblablement, était sans moyen de défense. Les malfrats ont pris la poudre d'escampette après leur forfait.

Des malfrats braquent un opérateur de transfert de fonds

A Diata, quartier du premier arrondissement de Brazzaville, un braquage a été perpétré mardi 29 janvier, en plein jour, dans un kiosque tenu par un jeune exerçant des opérations de transfert de fonds par téléphone. Trois hommes ont surgi d'une voiture non immatriculée. Après avoir menacé l'opérateur, ils lui ont ravi sa recette. Ils ont ensuite disparu dans la nature sans être inquiétés. La recrudescence des braquages inquiète de plus en plus les Brazzavillois.

FMI: le conseil d'administration de tous les espoirs pour le Gouvernement congolais

Une question taraude beaucoup de Congolais: où en est-on avec le dossier du Congo au Fonds monétaire international (FMI)? Selon le journal ''Le Patriote'', le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, a répondu à cette question qui les préoccupe. L'argentier du Congo, écrit notre confrère, a déclaré: *«Les obligations que devait remplir le Congo ont été satisfaites. Aujourd'hui, nous pensons que toutes les actions préalables ont été accomplies par notre pays. Nous sommes dans l'attente du conseil d'administration de février. Nous avons bon espoir que le dossier passera cette fois»*

Ce «Beach» illégal qui résiste au temps

Depuis des décennies, il existe à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, un «Beach» informel, celui de la ''Main bleue'', qui échappe totalement au contrôle des douaniers. Et pourtant on y trouve des citoyens qui font office de douaniers et à ce titre, perçoivent un certain nombre de taxes auprès des commerçants clandestins qui traversent le fleuve Congo à bord d'une pirogue. Qualifié d'illégal, il a été décidé de supprimer ce «port''. Sans suite.

Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC)

Philippe Mvouo menace de passer de la carotte au bâton

Président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo a battu le rappel des responsables des organes de presse publics et privés mardi 29 janvier, à Brazzaville. La délivrance de la carte d'identité professionnelle des journalistes et le paiement des taxes par les entreprises de presse privées étaient au menu de cette rencontre.

Pendant la rencontre

Le 17 janvier dernier, lors de la présentation des vœux aux professionnels de l'information et de la communication, Philippe Mvouo avait déploré le fait que l'institution aux destinées de laquelle il préside n'ait, jusque-là, reçu aucune demande de délivrance de cette carte d'identité professionnelle. Et cela, malgré une vaste campagne menée à Brazzaville et à Pointe-Noire. Le patron de l'organe régulateur des médias avait, à cette même occasion, promis que les choses allaient changer en 2019.

«La qualité de journaliste professionnel est attestée par la délivrance d'une carte d'identité professionnelle. Ce n'est pas tout que d'avoir des diplômes, d'avoir été formé. Il faut que cela s'atteste par la carte d'identité professionnelle», a rappelé le président du CSLC à ses interlocuteurs. *«Entre nous, ce pouvoir que nous revendiquons, comment peut-on le revendiquer, lorsqu'on est loin de connaître et de comprendre la loi qui encadre ce même pouvoir? Comment nous n'avons pas encore pris conscience que nous sommes véritablement au cœur de la vie du pays? (…) C'est nous qui sommes la soupape de la société. Vous êtes les régulateurs de la société. Comment vous n'avez pas encore compris cela? (…) Vous comprenez que c'est vous, les faiseurs de rois. Les véritables régulateurs de la société, les moralisateurs de la société. Comment voulez-vous que les journalistes étrangers nous prennent au sérieux? Les journalistes congolais n'ont pas de carte de presse. Je tiens absolument que les journalistes aient leurs cartes d'identité professionnelles. J'y tiens!»*, a-t-il poursuivi.

Philippe Mvouo est même allé plus loin, en promettant d'écrire au Premier ministre pour demander que les activités gouvernementales soient interdites aux journalistes non-détenteurs de la carte de presse. Une pièce qu'il a souhaitée voir attribuée aux journalistes d'ici le 3 mai prochain, date de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

«Tous les médias doivent s'organiser, mobiliser leurs travailleurs, les professionnels de l'information et de la communication, les journalistes et les assimilés, pour que les dossiers soient constitués afin que le Conseil puisse attribuer la carte d'identité professionnelle, dite carte de presse. Nous sommes le seul pays qui n'attribue pas de cartes à ses journalistes. Ce qui n'est pas normal. Ce qui fait la qualité du journaliste, c'est la carte d'identité professionnelle. Ce qui fait la qualité du citoyen d'un Etat, c'est la carte d'identité nationale. Il n'y a donc pas de raison que nos journalistes continuent à travailler dans l'anonymat. Et à partir de ce moment-là, qu'est-ce que nous favorisons, c'est l'imposture. Quiconque n'a pas été formé dans ce métier, quiconque n'est pas qualifié dans ce métier se présente comme journaliste. Ce qui n'est pas normal. Alors, donc, nous voulons mettre de l'ordre. Et pour mettre de l'ordre, l'attribution de la carte d'identité professionnelle est utile et nécessaire», a martelé le président du CSLC.

Abordant le deuxième aspect de sa communication, Philippe Mvouo a déploré le fait que les entreprises de presse privées ne s'acquittent pas de leurs taxes. *«Vous avez obtenu des fréquences qui sont une ressource qui rapporte de l'argent à l'Etat. Vous ne pouvez donc pas travailler, utiliser ces fréquences sans pouvoir vous acquitter des taxes induites. Depuis que l'organe de régulation a été mis en place dans ce pays, donc, depuis l'époque du président Pascal Lissouba, aucun média audiovisuel ne s'est acquitté de ses taxes.*

Le premier média audiovisuel privé, c'est DRTV. Cette chaîne n'a jamais payé un fonds blanc à l'Etat.

La seule chaîne qui avait pu payer sa redevance, c'est Top TV, en 2019. Sur neuf millions, ils en ont payé cinq. Parmi les radios, il y a la radio de Pokola. Et puis s'il y a des radios qui payent, c'est au niveau de Pointe-Noire. A Brazzaville, aucune radio ne paye.

Les journaux, c'est au ministère de la Communication que vous donnez de l'argent et à la Justice. Au Conseil, il n'y a rien», a fulminé le président du CSLC. Qui, dans sa volonté de changer la donne, a menacé d'utiliser le bâton. *«Vous allez recevoir des factures. Nous allons agir comme la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) l'a fait. On va vous envoyer les factures, si vous ne payez pas, on va fermer»*, a-t-il promis.

A signaler que la carte de presse coûte dix mille francs F. CFA.

Par contre, le montant des taxes des entreprises de presse n'a pas été fixé. *«Nous travaillons là-dessus»*, a indiqué Philippe Mvouo.

Véran Carrhol YANGA

Justice

Prestation de serment de soixante-cinq auditeurs de justice

Les soixante-cinq auditeurs de justice dont quinze dames ayant suivi leur formation au Cameroun, ont prêté serment mardi 29 janvier 2019, au Palais de justice de Brazzaville, au cours d'une audience solennelle tenue sous les auspices du premier président de la cour d'Appel de Brazzaville, Christian Oba. En présence du secrétaire général du ministère de la justice, Roger Victor Mbouala.

Les auditeurs de justice

Dans une salle archicomble, l'évènement valait bien la peine. C'est par la formule, la main droite levée *«je le jure»* que ces auditeurs de justice ont exprimé devant la barre le serment de leur engagement. En effet, ces auditeurs magistrats passeront leur stage d'imprégnation dans les juridictions du pays, pendant huit mois. Après, ils repartiront au Cameroun pour finaliser leur formation.

Dans son mot de circonstance, le procureur général près la cour d'Appel, Michel Oniangue, a rappelé à ces jeunes le rôle qu'ils entendent jouer et les tâches qui leur attendent. Il a surtout insisté sur la déontologie et l'éthique *«La profession que vous venez d'embrasser est exigeante et le parti pris n'a pas droit de cité. Rêvez d'une justice meilleure, efficace et plus humaine que nous appelons de tous nos vœux. Ne pas poser des actes qui vont à l'encontre des règles qui régissent l'exercice du métier»*, a-t-il indiqué.

Il estime que ceux qui tomberont dans de tels travers seront déclarés indignes d'être magistrats. La révocation, même des assermentés qui ne respectent pas la déontologie est prévue. *«Je vous exhorte à une veille éthique et déontologique constante»*, a-t-il dit.

Représentant le barreau de Brazzaville, à cette audience solennelle, Maître Jean Philippe Esseau, a relevé que ces auditeurs magistrats ont également subi la formation militaire au Cameroun. Alors que dans leur propre pays, le service militaire n'est pas obligatoire *«les pouvoirs publics voudraient y penser, par exemple une refonte dans la manière d'utiliser ces compétences»*, a-t-il souhaité.

Roland Moniangui, président de la promotion, a dit sa satisfaction: *«Nos remerciements les plus infinis à l'endroit de nos chefs d'Etat, en l'occurrence, le président Denis Sassou-Nguesso de la république du Congo et Paul Biya, président de la république du Cameroun, pour avoir eu cette noble idée en place l'accord de partenariat entre le ministère de la justice de la république du Congo et l'école nationale d'administration et de la magistrature du Cameroun dont l'objet est la formation des auditeurs de justice».*

«Aujourd'hui, c'est une journée attendue. En réalité le serment que nous prêtons aujourd'hui en qualité d'auditeur de justice est un passeport qui nous donne l'accès à effectuer nos stages au sein de la juridiction congolaise», a affirmé Nganouo Otsale, un auditeur de justice, comblé de joie.

Pascal AZAD DOKO

Projet d'appui au développement des ressources humaines en santé (PADRHS)

L'heure du bilan a sonné

Le comité de pilotage du Projet d'appui au développement des ressources humaines en santé (PADRHS) a tenu le 30 janvier 2018, à Brazzaville, sa 5e session consacrée essentiellement à la présentation des résultats de la phase d'implantation de la composante formation initiale et au suivi de la mise en œuvre des recommandations de la session 2018. La cérémonie a été ouverte par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas, ministre du Plan, en présence d'Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre de l'Enseignement technique, et de Mme Karina Dubois-Nguyen, directrice générale de l'Unité de santé internationale de l'Université de Montréal, au Canada.

Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas

Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes

Le 22 décembre 2010, le Gouvernement congolais et l'Agence française de développement (AFD) signaient la convention de **financement pour la mise en œuvre du projet d'appui au dé**veloppement des ressources en santé, puis celle du 11 juin 2012 pour la mise en œuvre du projet d'appui à la formation continue des personnels paramédicaux entre le Gouvernement et la com**mission de l'Union européenne. Enfin, celle du 22 mai 2013 de** nouveau avec l'AFD, pour l'amélioration quantitative et qualitative des ressources humaines du secteur de la santé.

Pour relever ce défi, une démarche concertée multisectorielle associant le ministère du Plan, chargé du partenariat au développement, le ministère de la Santé, demandeur et utilisateur du personnel de santé, le ministère de l'Enseignement technique et le ministère de l'Enseignement supérieur en qualité de formateurs, ainsi que le ministère de la Fonction publique en qualité d'employeur.

Cette composition multisectorielle a, entre autres missions, d'approuver l'orientation générale et le programme d'action des projets; veiller à ce que les ressources humaines demeurent une priorité du plan national du développement sanitaire et des budgets nationaux; faciliter la coordination et le suivi des programmes de formation; convenir des éventuels appuis complémentaires à mobiliser auprès des partenaires techniques et **financiers et examiner les rapports d'audit et d'évaluation.**

Au-delà des ressources financières, de la concertation entre les administrations, *«l'assistance technique de l'Unité de santé internationale de l'Université de Montréal était un élément indiscutable à prendre en compte pour l'atteinte des résultats escomptés».*

L'appui à la réforme de la formation initiale des paramédicaux s'est déroulé en deux phases: la première de 30 mois réalisée en consortium avec le Conseil santé entre 2004 et 2006. Elle avait pour but de concevoir un cadre de gouvernance et de régulation plus adapté à l'évolution de l'enseignement paramédical, et d'appuyer la gouvernance pédagogique, la qualité de l'enseignement et le renouvellement du contenu des trois programmes de formation selon les normes systèmes LMD à l'école paramédicale de Brazzaville et à la faculté des sciences de la santé de l'Université Marien Ngouabi.

D'un montant de plus de 850 millions de F.CFA, ce projet a permis de mobiliser deux experts en temps plein et plus d'une dizaine d'experts internationaux et congolais à court terme dans des domaines de la pédagogie, de l'approche par compétence, la gouvernance, le développement de programme, les ressources **humaines, l'économie, la communication, la planification, et des** spécialistes de contenu pour la formation des sages-femmes, **des sciences biomédicales et des sciences infirmières.**

La seconde de 12 mois, réalisée par l'Université de Montréal à travers l'Unité de santé internationale, visait entre autre, la réalisation d'une phase pilote d'implantation de la réforme et des programmes développés.

A noter que le comité de pilotage a été créé en juillet 2017. Il concerne toutes les composantes des projets de développement des ressources en santé, à savoir: PARAMED, PADRHS-gestion et PADRHS-formation mis en œuvre en juillet 2014.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Drépanocytose

Sensibiliser la population au réflexe du diagnostic

Une délégation de cinq experts, des médecins et des non-médecins, a séjourné à Brazzaville du 19 au 26 janvier 2019.

Conduite par le Dr Sabine Castet, coordinateur du centre de traitement des hémophiles au CHU de Bordeaux (France), la délégation a pris part à la Semaine d'enseignement post-universitaire et de recherche sur les maladies hémorragiques constitutionnelles du 20 au 26 janvier et consacrée à *«L'arthropathie hémophile»*. Les patients ont eu droit aux consultations et aux soins gratuits sur les maladies hémorragiques constitutionnelles.

La délégration française faisant la synthèse de la mission en présence des Congolais

La délégation était aussi composée des docteurs Anne Ryman, biologiste, Nicolas Poursac, rhumatologue au CHU de Bordeaux, M. Erwan Guillou, vice-président du comité Aquitaine de l'Association française des hémophiles (AFH) à Bordeaux et Nobert Ferre, président de l'AFH. Cette délégation s'est entretenue avec Jean Paul Léonard Ngoukoulou, président de l'Association congolaise des hémophiles (ACH).

Faisant la synthèse de toutes les activités, le Dr Sabine Castet a relevé que cette mission avait été très productive. *«Nous avons eu à consulter des malades. Le personnel médical est extraordinaire. Ce personnel a envie de bien faire, de s'améliorer, de comprendre, de se structurer. Pendant les consultations médicales, nous avons diagnostiqué les maladies qui s'expriment par des saignements normaux dans les articulations. J'ai été accompagnée par le Dr Poursac qui a formé les rhumatologues de Brazzaville à la réalisation de l'échographie chez les personnes hémophiles. Au niveau du laboratoire, le Dr Anne Ryman a formé les équipes pour savoir diagnostiquer les maladies. Nous avons pu échanger avec les malades en consultation, tout en proposant les prises en charge en collaboration avec le professeur Elira Dokékias, directeur général du Centre de référence de la drépanocytose. Le personnel du centre a des acquis théoriques qui sont extrêmement bons tant au niveau médical que biologique, nous avons complété la formation pour les sensibiliser à la pathologie. Au niveau des traitements, ceux-ci sont extrêmement coûteux. Le centre de Brazzaville bénéficie de dons, de facteurs par la Fédération mondiale de l'hémophilie et nous avons vu le suivi et la traçabilité de ces facteurs afin de pouvoir rendre compte à la l'Association française des hémophiles».*

Pour Erwan Guillou, le but de la mission qui était de jumeler le centre de Brazzaville et le centre de traitement des hémophiles CHU de Bordeaux, a été atteint. Cette coopération aidera les malades congolais dans tous les domaines.

Norbert Ferre, a quant à lui trouvé une avancée conséquente dans le traitement des hémophilies. *«Nous avons sensibilisé la population sur la drépanocytose. Un travail de plaidoyer a été fait au niveau des politiques. Nous avons eu une réunion avec les ministres en charge de la Santé, des Affaires sociales pour la mise en place d'un protocole d'accord. Le diagnostic, c'est la clé de toute prise en charge des patients hémophiles. Nous avons eu des entretiens avec chacune des familles où cette maladie s'appelle 'l'enfant du diable', 'mon enfant m'appauvrit': c'est mauvais pour la santé».*

Jean Paul Léornard Ngoukoulou a remercié la délégation française pour son accompagnement. Il a promis de poursuivre le travail de sensibilisation de la population, du personnel médical et le plaidoyer auprès des autorités. Au niveau associatif, il s'est dit satisfait des résultats dans les familles qui ont compris que la drépanocytose était une maladie comme toutes les autres. Il a ensuite demandé à la population de ne pas hésiter à venir au centre national pour se faire diagnostiquer lorsqu'on se trouve en présence de saignements suspects qui durent.

A signaler que le Centre national de la drépanocytose a été créé en 2017, grâce à l'implication personnelle de Mme Antoinette Sassou-Nguesso, épouse du chef de l'Etat, très engagée sur la question.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

La dépravation de la jeunesse est un véritable fléau, un frein pour le développement au Congo. Que faire?

Ph.B (Loua-Kibina, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

5e Recensement général de la population

La commission chargée de l'opération a été mise en place

Le Gouvernement, par l'entremise de l'Institut national de la statistique (INS), va organiser pour la cinquième fois le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH). La session inaugurale de la commission nationale chargée de cette cinquième opération a eu lieu, à Brazzaville, mardi 29 janvier 2019. La cérémonie a été présidée par Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale. La tenue de cette session inaugurale a eu pour objectif de passer en revue les réalisations majeures, **de mettre en exergue les défis à relever pour planifier les** prochaines étapes du Recensement général de la population et de l'habitation, dont la plus importante reste la mobilisation des ressources pour l'exécution de la cartographie censitaire générale et du dénombrement général en 2019.

Photo de famille après la mise en place de la commission

La commission nationale du recensement constituant un levier pour les activités futures est un organe d'orientation stratégique de l'opération recensement. Elle a pour missions de définir les orientations générales du recensement, veiller à la disponibilité et au déblocage des fonds nécessaires aux travaux dans le respect du calendrier des différentes opérations, assurer la mobilisation sur l'ensemble du territoire national des moyens matériels et humains pour l'exécution de l'opération, etc.

Les organisateurs ont affirmé que le Recensement général de la population, c'est l'opération statistique la plus importante que peut réaliser un Institut national de la statistique. Le Congo aurait pu organiser un recensement national tous les dix ans, à compter de février 1974, année du premier recensement. Mais dans les faits, cette périodicité décennale n'a jamais pu être respectée. Cependant, trois autres recensements étaient suivis. Le deuxième avait eu lieu en décembre 1984. Le troisième était intervenu en juin 1996 et enfin, le quatrième a été réalisé en avril 2007.

Pour Ingrid Olga Gislaine Ebouka-Babackas, le Recensement général de la population et de l'habitation est un dispositif essentiel pour atteindre un développement inclusif et durable. Le cinquième RGPH fournira une gamme d'indicateurs multisectoriels recherchés par les décideurs, les partenaires au développement, les chercheurs et autres utilisateurs pour leurs besoins spécifiques. *«Le recensement répondra aux besoins en informations chiffrées pour mesurer notamment les progrès réalisés dans l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens. Il permet d'évaluer quantitativement et qualitativement le capital humain à l'échelon des petites zones et des régions ainsi qu'au niveau national. C'est une activité essentielle des administrations publiques modernes»*, a-t-elle précisé.

La session inaugurale de la mise en place de la commission nationale a connu la présence de quelques membres du Gouvernement, notamment, Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, de la Recherche scientifique, Antoinette Dinga Dzondo, des Affaires sociales, et de Destinée Hermella Doukaga, de la Jeunesse. On a noté aussi la présence de Jean-Baptiste Ondaye, secrétaire général de la Présidence de la République, ainsi que celle de quelques chefs de missions diplomatiques, d'agences du Système des Nations Unies au Congo et des représentations du FMI, de la Banque mondiale et de la BAD.

Philippe BANZ

Conférence

Réussir à trouver des outils de développement pour son entreprise

Le Docteur Christian Boungou, coach en développement personnel, a animé vendredi 25 janvier dernier, une conférence sur le développement personnel qui avait pour thème: *«Les valeurs: connaître ses valeurs pour réussir dès 2019»*. But de la conférence: aider les personnes à réussir; trouver des outils de développement pour son entreprise.

Dr Christian Boungou

«Les valeurs sont les convictions que nous considérons comme particulièrement importante pour nous, celles qui constituent les repères essentiels, qui nous servent pour effectuer les choix les plus cruciaux et qui orientent les actions et le comportement, c'est le moteur qui nous fait agir et nous donne de l'énergie. Celui qui n'a pas de valeur, n'a pas de conviction; qui n'a pas de conviction, n'a pas de motivation», a souligné le Dr Mboungou.

Selon lui, il existe plusieurs valeurs: la valeur cible, la valeur ajoutée, la valeur fondamentale (parce qu'il n y a rien à apprendre), la valeur absolue, la valeur partagée, la ferme de valeur, la valeur perçue, la valeur sûre, la valeur critique la valeur fondamentale, la valeur de science, la perte de valeur, la valeur durable, etc. Ce sont des valeurs que les personnes doivent avoir, pour permettre de filtrer leur réalité. Pour identifier ces valeurs, le conférencier a indiqué que chacun devait savoir gérer son espace, savoir gérer son temps libre et savoir investir.

Parlant de réussir, le Dr Christian Boungou a précisé que les personnes doivent être ouvertes à la connaissance, à l'apprentissage. Elles doivent être rigoureuses pour avoir la satisfaction en retour. Pour évoluer vers la réussite, il faut produire, sélectionner et définir.

«L'objectif en 2019, c'est d'aider les personnes à réussir, à entreprendre, dans leur vie familiale et professionnelle. C'est aussi un challenge; sortir de l'internet pour venir à la vie réelle. C'est dans un esprit de partage que nous avons mené cette nouvelle initiative. Il faut connaître ses valeurs et savoir les identifier parce que toutes les décisions que nous prenons d'une manière ou d'une autre sont basées sur notre façon de penser. Si nous ne connaissons pas nos valeurs fondamentales, nous allons baser nos décisions sur nos valeurs minoritaires. Si vous aimez les gens, faites les choses parce que vous les aimer. Ces valeurs sont importantes parce que ce n'est pas seulement pour réussir en tant que succès, en tant que bonheur financier mais pour réussir en tant que satisfaction personnelle et en tant que plénitude. Chacun de nous a un système de valeur différent, le plus important c'est de les connaître et de les utiliser. La question ce n'est pas de copier, mais de se développer personnellement et savoir entreprendre», a-t-il dit.

A.N'K-K

Entrepreneuriat

Les meilleures entreprises et administrations publiques de l'année écoulée récompensées

C'est à travers une modeste cérémonie organisée mardi 29 janvier 2019 à Brazzaville que l'entreprise Business Unit, spécialisée dans la promotion et la vente des prestations de service auprès des entreprises, administrations publiques et privées, ministères et institutions diplomatiques, notamment les ambassades, en partenariat avec la société de téléphonie mobile MTN Congo que son directeur gérant Tayo Egunjobi a récompensé les meilleurs partenaires de l'année 2018 pour les efforts managériaux fournis dans le cadre de leur partenariat. Il s'agit de: STARTIMES, MEDIA Congo, AMS, SCAB Congo, SERFIN, ICURE TELECOM, AMADEURS, ministère de la Santé et de la population, ambassades de Chine et du Mali.

Les meilleurs partenaires récompensés

Pour Tayo Egunjobi, sa société Business Unit s'est efforcée de bâtir au cours de l'année 2018 des stratégies pour ramener les entreprises partenaires à travailler dans le business, avec pour seul défi: relever le niveau des petites et moyennes entreprises (PME) manquant de capacités managériales dans la création d'emploi. *«Dans un univers en proie à de nombreuses mutations, les nouvelles technologies à travers l'outil informatique, notamment l'internet via le téléphone, sont un moyen de communication avec lequel l'homme est appelé à accéder le plus rapidement possible dans le domaine des affaires. Avec le téléphone, tout devient possible et tout peut se faire dans un temps record. A travers nos prestations et services, nous accompagnons les entreprises et autres partenaires à trouver des solutions dans leurs plans d'affaires business au niveau économique, commercial et technologique».*

A signaler que les récompenses offertes aux lauréats, des gadgets et des accessoires, sont le fruit du partenariat entre l'entreprise Business Unit et la société de téléphonie mobile MTN Congo.

Pascal BIOZI KIMINOU

Cameroun

Maurice Kamto arrêté pour trouble à l'ordre public

L'opposant Maurice Kamto, leader du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), ancien candidat à l'élection présidentielle du 7 octobre 2018 a été arrêté lundi 28 janvier à Douala, la capitale économique du pays. Il a été arrêté alors qu'il se trouvait au domicile d'un de ses soutiens, Albert Dzongang, arrêté lui aussi. Kamto aurait été à l'origine des manifestations du samedi 26 janvier dernier à Douala hostiles à la réélection de Paul Biya qu'il continue de contester. Au total, 217 personnes se trouveraient dans les geôles de la police camerounaise. Refusant d'être écouté en l'absence de ses avocats, Kamto a finalement été auditionné mercredi 30 janvier.

Après son interpellation, l'ancien candidat à la présidentielle a été transféré à Yaoundé où il serait toujours détenu. Les charges qui pèsent contre lui sont lourdes: rébellion en groupe, hostilité contre la patrie et insurrection, l'infraction la plus forte de toutes celles qui ont été présentées.

Maurice Kamto

On lui reproche l'appel à manifester lancé à ses militants, qu'il appelle les *«marches de résistance»* pour dénoncer de nouveau le résultat de la présidentielle d'octobre dernier qui a vu la réélection sans surprise pour un septième septennat de l'homme fort du Cameroun.

Les autorités camerounaises accusent également des militants du MRC d'être responsables des actes de vandalisme contre les ambassades du Cameroun à Paris (France) et Berlin (Allemagne), le même samedi. Notamment d'avoir détruit des symboles de l'Etat. Suites à ces actes, la représentation diplomatique en France a décidé de suspendre ses activités, mais a rassuré toutefois de la reprise effective des services dans les meilleurs délais. Pour avoir pillé cette ambassade, les vandales seront poursuivis à la foi par les autorités camerounaises et françaises. La police française a interpellé 104 personnes, parmi elles, 56 sont des sans-papiers et n'ont pas de domicile fixe.

Au sein du parti de John Fru Ndi, l'ex-conseiller municipal du Social democratic front (SDF) dans la commune du 5ème arrondissement de Douala, Abel Elimbi Lobe a déclaré que Maurice Kamto est victime des lois qu'il a lui-même rédigées. Il est en effet l'auteur des textes qui répriment les manifestations, de la loi du Karma qui permet au chef de l'Etat de se représenter autant de fois. Elimbi Lobe explique que lorsque Maurice Kamto rédigeait la loi sur la répression des manifestations interdites et les appels à l'insurrection, il le faisait contre l'opposition en général et contre le SDF en particulier. Il considère que l'opposant est pris dans son propre piège et tombe sous le coup de sa propre loi.

Aristide Ghislain NGOUMA

Processus de paix en Centrafrique

Les discussions de Khartoum stagnent

Débutés la semaine dernière à Khartoum, au Soudan, les pourparlers entre Gouvernement et groupes armés centrafricains sont au point mort. La facilitation a proposé une première mouture d'accord de paix qui devait être adoptée samedi 2 février 2019, selon l'agenda initial. Mais depuis quelques jours, les discussions bloquent sur deux exigences des groupes armés, entre autres: l'amnistie générale et un Gouvernement de sortie de crise regroupant toutes les forces en présence.

Les participants aux pourparlers

Les quatorze groupes armés présents à Khartoum, qui se sont fait ou se font encore la guerre, parfois même à l'intérieur d'un même camp, parlent d'une même voix aujourd'hui afin de défendre leurs intérêts. Ils ont présenté des revendications communes. Les deux points les plus importants, et que les rebelles considèrent comme des «préalables» à tout accord, sont sans doute l'exigence d'une amnistie générale et celle d'un gouvernement de sortie de crise dont ils feraient partie et qui serait dirigé par un Premier ministre aux pouvoirs élargis, issu de leur camp.

Depuis lundi 28 janvier, les négociations bloquent surtout sur la première question, car le gouvernement centrafricain a exclu jusqu'ici la possibilité d'accorder une amnistie, notamment pour les crimes graves, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres commis dans le pays. Il se base sur les conclusions du Forum national de Bangui de 2015.

Les négociations directes entre les deux parties suspendues mardi 29 janvier ont repris par la suite. Elles se tiennent toujours sous la direction de Smaïl Chergui, commissaire paix et sécurité de l'Union africaine, et de Parfait Onanga-Anyanga, représentant spécial de l'ONU en Centrafrique et chef de la Mission des Nations unies dans le pays, MINUSCA.

La facilitation devait présenter aux parties une nouvelle proposition pour tenter de lever les points de blocage, mais rien ne semble encore filtrer de Khartoum.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

PARCELLE A VENDRE

AU QUARTIER MOUTABALA
(MFILOU-NGAMABA)
CONTACT:
Tél: 06 944 07 44

Gabon

Remaniement du Gouvernement deux semaines après sa nomination

Le gouvernement gabonais, mis en place le 12 janvier dernier, a été réaménagé sur décret présidentiel. Un réaménagement marqué par le départ de trois poids lourds du précédent exécutif: Etienne Massard Kabinga Makaga, Ali Akbar Onanga Y Obegue et Christian Magnagna. D'après une source proche de la Présidence gabonaise, ces changements visent à «renforcer la cohérence des portefeuilles ministériels».

Le nouveau gouvernement a été réaménagé par décret du président Ali Bongo Ondimba en date du 30 janvier 2019. Etienne Massard Kabinga Makaga est remplacé à la tête du ministère de la Défense par Rose Christiane Ossouka Raponda, ancienne ministre, maire de Libreville la capitale gabonaise. Départ, aussi, du ministre de l'Agriculture, Ali Akbar Onanga Y Obegue, auquel succède Biendi Maganga Moussavou. Quant à Christian Magnagna, il quitte le ministère de l'Energie, désormais occupé par Emmanuel Tony Ondo Mba. Le départ d'Etienne Massard Kabinga Makaga, constitue une surprise pour l'opinion publique, mais pas pour les milieux proches du pouvoir. Sa réputation d'homme à poigne a été remise en cause par la mutinerie d'une dizaine de soldats de la Garde républicaine, le 7 janvier dernier. Son tempérament explosif lui vaut aussi beaucoup d'ennemis, dont Brice Laccruche Alihanga, directeur de cabinet du président.

Deuxième départ emblématique: celui d'Ali Akbar Onanga Y Obegue, ancien secrétaire général du gouvernement, passé par la Fonction publique avant de prendre le ministère de l'Agriculture le 12 janvier 2019. Son remplaçant Biendi Maganga Moussavou avait déjà occupé ce poste. Le nouveau ministre devrait donc poursuivre la mise en place du

Emmanuel Tony Ondo Mba

Rose Christiane Ossouka Raponda

Biendi Maganga Moussavou

programme Graine, la Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés, projet sur cinq ans lancé à la fin 2014 pour assurer la sécurité alimentaire.

A noter aussi l'ascension de Tony Ondo Mba, député de Bitam, élu lors des dernières législatives et, surtout, membre de l'entourage de Brice Laccruche Alihanga, le tout-puissant directeur de cabinet du président. Selon un proche du chef de l'Etat, *«ce réaménagement devrait renforcer la cohérence des portefeuilles ministériels. Notamment la mise en cohérence de la stratégie énergétique avec la valorisation des ressources minières rattachées à l'Eau et à l'Energie; le renforcement de la promotion des investissements qui sera désormais du ressort du ministère de l'Economie et la volonté de mettre en cohérence la politique de promotion des PME/PMI avec le Commerce».*

Gaule D'Ambert MOUK.

Sénégal

A un mois de l'élection présidentielle, les évêques disent «non à la violence»

Les évêques du Sénégal s'inquiètent du climat de conflit qui accompagne la campagne pour l'élection présidentielle du 24 février 2019. Dans un message publié le 22 janvier 2019, ils recommandent fermement la vigilance pour préserver la paix sociale dans le pays et à dire *«Non à la violence».*

Le message des évêques sénégalais, est intervenu deux jours après que le Conseil constitutionnel ait publié la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle. Le scrutin présidentiel se présente dans un climat de tension entre les acteurs politiques. Une tension qui subsiste depuis l'adoption de la loi sur

Les évêques du Sénégal lors de la visite Ad limina au Vatican

le parrainage, qui prévoit que chaque candidat présente sa candidature accompagnée par la signature d'au moins 65.000 personnes inscrites sur les listes électorales. La loi a été approuvée par le Parlement malgré les critiques de l'opposition qui affirme que la mesure a été introduite afin de favoriser la réélection du Président sortant, Macky Sall, dès le premier tour. Sur 27 dossiers de parrainage présentés, 22 ont été rejetés par le Conseil, deux étant invalidés pour raisons judiciaires. Il s'agit des candidatures de Karim Wade, fils de l'ancien Président Abdoulaye Wade, et de Khalifa Sall, ancien maire de Dakar, tous deux au centre d'affaires judiciaires mais bénéficiant dans le même temps d'un grand nombre de partisans au sein de la population.

Non à la violence

Les évêques tiennent à rappeler *«que la paix est un don merveilleux et précieux de Dieu; un don que les hommes doivent accueillir, préserver et promouvoir à tout prix».* Avec le slogan *«Non à la violence»,* l'Eglise sénégalaise recommande donc *«la vigilance afin de préserver la paix sociale dans le pays»,* encourageant un *«dialogue respectueux»* qui évite toute *«dérive avant et après le vote».*

L'invitation s'adresse avant tout aux candidats auxquels les évêques rappellent, avec les paroles du Pape François dans son Message pour la 52ème Journée mondiale de la paix, que «la bonne politique est au service de la paix».

En conclusion, les évêques du Sénégal expriment l'espoir que les autorités chargées de l'organisation des élections mèneront leurs travaux «avec honnêteté et impartialité, conformément à la loi».

Source (Service Français-Afrique de Radio Vatican et Agence Fides)

METSTOIAUROUGE
airtel
NOUVEAU
MASOLO+
C'est plus de minutes
à prix réduits
*121*1*2#
7 MIN
125 FCFA / 3 JOURS
3 MIN
60 FCFA / 1 JOUR
30 MIN
350 FCFA /7 JOURS
LE RESEAU DES SMARTPHONES
airtelcongob
PUBLICIS AG Partners

COMMUNIQUE AGO 2019

Chers sociétaires MUCODEC, les assemblées générales ordinaires de vos caisses locales se tiendront courant **février 2019**. Votre participation et vos contributions comptent. Venez participer activement à la vie de votre caisse locale et choisir vos administrateurs locaux. Pour ce faire, vous êtes priés de **retirer dès à présent votre convocation dans votre caisse locale MUCODEC**.

Attention: votre **caisse locale restera fermée** le jour de la tenue de son assemblée générale**.**

Ci-dessous le programme des assemblées générales de toutes les caisses locales du réseau MUCODEC:

Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu
CCF	11 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Djambala	11 février 2019	14 heures	Maison de la femme
Mvou-mvou	11 février 2019	14 heures	Délégation régionale
Makélékélé	12 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Grand - marché	12 février 2019	14 heures	Délégation régionale
Madingou	12 février 2019	14 heures	Préfecture
Gamboma	12 février 2019	14 heures	Bar Maison blanche
Plateau des 15 ans	13 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Boundji	13 février 2019	14 heures	Salle de la mairie
Nkayi	13 février 2019	14 heures	Salle polyvalente de Saris
Tié-tié Centre	13 février 2019	14 heures	Délégation régionale
Moungali	14 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Ewo	14 février 2019	14 heures	Salle du conseil
Sibiti	14 février 2019	14 heures	Salle de la mairie
Loandjili	14 février 2019	14 heures	Délégation régionale
Dolisie	15 février 2019	14 heures	Salle de l'ENI
La Gare	15 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Oyo	15 février 2019	14 heures	CEG SASSE IPA
Centre-ville P/N	15 février 2019	14 heures	Délégation régionale

Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu
Kinkala	16 février 2019	14 heures	Salle Matsoua
Owando	16 février 2019	10 heures	Salle de l'ENI
Fond Tié-tié	18 février 2019	14 heures	Délégation régionale
Makoua	18 février 2019	14 heures	Salle des sœurs
Talangaï	18 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Ouenzé	19 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Ngombé	19 février 2019	18 heures	Siège du Comité du village
Tchimbamba	19 février 2019	14 heures	Délégation régionale
Tchikobo	20 février 2019	14 heures	Délégation régionale
Ouesso	20 février 2019	14 heures	Ecole Catholique (Salle Polyv.)
Poto-poto	20 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Pokola	21 février 2019	16 heures	Salle de la mairie
Bacongo	21 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Mouyondzi	21 février 2019	14 heures	Maison Commune
Brazza centre	22 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Tsiemé	25 février 2019	14 heures	Fédération des MUCODEC
Mossaka	25 février 2019	14 heures	Bar Koumous
Impfondo	26 février 2019	14 heures	Salle du Conseil Dép.
Mindouli	26 février 2019	14 heures	Grande salle Hôtel CyrMoug

NB : La convocation vous sera exigée à l'entrée.

MUCODEC **Encore plus proche de vous !**

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
A côté de la boulangerie MAURI du Congo,
Rue MPANZOU, centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«SERVTEC CONGO»

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 1 571 000 000 FRANCS CFA
Siège social: 143, Avenue MOE VANGOULA, POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du dix-huit janvier deux mil dix-neuf, enregistré le vingt-trois janvier de la même année, Folio 013/4 n° 051, le Notaire soussigné a reçu en dépôt le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SERVTEC CONGO SARL. Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée Générale a, au titre de l'unique résolution:

- Délégué tous les pouvoirs de gérant à Monsieur Jean François Henry Marius Etienne LAURES, suite à l'indisponibilité de Monsieur Robert HERBEAUX, à exercer normalement ses fonctions de gérant de la société SERVTEC CONGO SARL, en raison de nouvelles charges administratives qui lui ont été confiées.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 24 Janvier 2019, sous le n°19 DA 100.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU,
Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

BIRD GLOBAL CONGO
En sigle: «B.G.C.»

Société A Responsabilité limitée
Au capital de F. CFA: 1.000.000
Siège social: Quartier Centre-ville, zone portuaire, Pointe-Noire
(République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date du 29 novembre 2018, il a été constitué une Société A Responsabilité limitée dénommée BIRD GLOBAL CONGO, en sigle «B.G.C», dont les caractéristiques suivent:

Capital: 1.000.000 F. CFA ;
Objet: La société a pour objet:
- Transformation des matériels pétroliers et parapétroliers;
- Recyclage des déchets pétroliers;
- Traitement et gestion des déchets pétroliers;
- Prestation de services off/shore et on/shore

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes;

Durée: 99 ans;
Gérant: Monsieur Victor Hugo SIMOES DE MELO;
Demeurant à Pointe-Noire (République du Congo), quartier Aéroport OCI, de nationalité Brésilienne;
Cogérant: Monsieur Fidèle Junior Jesse YENGO MAMBOU;
Demeurant à Pointe-Noire (République du Congo), quartier Aéroport OCI, de nationalité Congolaise;
Statuts enregistrés à la Recette des Impôts Centre folio 224/7 du 05 décembre 2018, sous le n°8986;
Dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le n°18 DA 3002 du 03/12/2018;
RCCM N°CG/PNR/18 B 428.

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

ANNONCE LEGALE

L'an deux mille dix, et le vingt-huit du mois de juillet, il est créé une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «SAWELL» qui sera régie par toutes les dispositions légales et règlementaires en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Cette société au capital social de UN MILLION (1.000.000), divisé en Cent (100) parts sociales égales de DIX mille (10.000) francs CFA chacune, est établie à Pointe-Noire, zone portuaire, République du Congo; et elle a pour objet:

- Le transit, le convoyage, l'acconnage, la consignation, la manutention, le gardiennage et le commissionnaire en douane;

- Et, plus généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers.

Pour avis,

Le Gérant.

ETUDE DE MAITRE KAYA MUAHAMAD YAYA
Notaire à Brazzaville
Titulaire d'un office sis, 09 rue Mfoa, Poto-Poto (Croisement avenue dite Beaux-parents)
B.P.: 4169, Tél.: (00242) 04 487 35 51/06 971 67 10 – e-mail:maitrekaya@etudemaitrekaya.com
REPUBLIQUE DU CONGO

LA GENERALE DES TRANSPORTS TRANSITES ET LOGISTIQUES,
en sigle «GETRALOG»
Société A Responsabilité limitée unipersonnelle, Capital un million (1.000.000) F. CFA
Siège social: Brazzaville, sis 71, rue Mpoui Damien, ASECNA la Base, Moungali, Brazzaville.

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par maître KAYA MUAHAMAD YAYA, en date à Brazzaville du 24 juin 2018, dûment enregistrés à Brazzaville, au Domaine et Timbre de La Plaine en date du 11 janvier 2019, sous folio 008/4N°0103, il a été constitué une société dénommée «LA GENERALE DES TRANSPORTS TRANSITES ET LOGISTIQUES», en sigle «GETRALOG» dont les caractéristique sont les suivantes:

Forme: société A Responsabilité limitée unipersonnelle;

Capital: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, 71 rue Mpoui Damien, ASECNA, la Base, Moungali;

Objet: organisation du transport de fret-H520203 Transit, transport, logistique, import-export, consignation, affrètement, manutention, gardiennage, voyage, tourisme et conseils, prestations de services, offshore/onshore;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° CG-BZV-O1-2019-B13-0000I;

Gérance: Monsieur MADZOU ALAIN Chabert est le gérant de la société;

Dépôt: de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maitre KAYA MUAHAMAD YAYA, Notaire.

Clôture de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens

Les chrétiens doivent semer l'esprit d'unité, d'amour, de justice, de tolérance et de pardon

Après sept jours de prière fervente et intense animée dans les différents secteurs de la ville de Brazzaville et des zones **périphériques, les fidèles membres du Conseil œcuménique** des Eglises chrétiennes du Congo se sont retrouvés samedi 26 janvier 2019 à l'esplanade du Palais des congrès pour le culte de clôture de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens. Elle a coïncidé avec la célébration du 49e anniversaire du Mouvement œcuménique congolais. Sur le thème: *«Tu rechercheras la justice, rien que la justice»* (Deutéronome 16, 18-20), la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens s'est clôturée par un culte placé sous la direction de Mgr Panteleimon Arathymos, archevêque orthodoxe métropolitain du Congo-Brazzaville et Gabon, président en exercice du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo.

De g. à d.: colonel Eugène Bamanabio, l'abbé Vincent de Paul Malonga, Mgr Panteleimon Arathymos, pasteurs Edouard Moukala et Joseph Tchibinda Mavoungou

En présence du colonel Eugène Bamanabio de l'Armée du salut représentant le commissaire Onal Castor, de l'abbé Vincent de Paul Malonga (catholique) représentant Mgr Anatole Milandou, des pasteurs Edouard Moukala et Joseph Tchibinda Mavoungou, respectivement présidents des Eglises évangélique et évangélique luthérienne du Congo.

A cette occasion, le Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo a adressé le message au peuple de Dieu et aux hommes de bonne volonté que voici:

«Chers frères et sœurs en Christ,

Chaque année, les chrétiens de toute la terre se rassemblent dans la prière pour grandir dans l'unité. Fidèle à cette tradition, le Conseil Œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo (COECC) vient de célébrer en secteurs, du 21 au 25 Janvier 2019, dans la joie et l'allégresse, les cultes en commun dans nos paroisses et postes, sur toute l'étendue de la ville de Brazzaville et sa périphérie, dans le cadre du 49ème anniversaire de la semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens du Congo. La clôture solennelle de cette semaine nous réunit tous aujourd'hui, en ce lieu, pour marquer, de façon éloquente, notre élan de solidarité et de communion fraternelle en Christ. C'est avec un réel plaisir que nous vous souhaitons une chaleureuse et cordiale bienvenue à cette célébration.

Chers frères et sœurs en Christ, la Semaine de prière pour l'unité des Chrétiens 2019 a été préparée par les chrétiens d'Indonésie conjointement avec le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens et la Commission *«Foi et Constitution»* du Conseil Œcuménique des Eglises. Elle a pour thème: *«Tu rechercheras la justice, rien que la justice»* (Deutéronome 16: 18- 20). Ce thème s'inspire de la situation de contraste vécue actuellement en Indonésie qui est un pays constitué d'une population de 265 millions d'habitants, dont on estime que 86% sont musulmans, sont reconnu comme un pays à plus forte population musulmane. Toutefois, on compte environ 10% d'indonésiens chrétiens de traditions diverses. Dans cette diversité ethnique, linguistique et religieuse, les indonésiens pratiquent le principe du *«gotong royong»*, c'est-à-dire une vie de solidarité et de collaboration. Cela signifie que l'on partage tous les aspects de la vie, le travail, les peines et les joies, et que l'on considère tous les indonésiens comme des frères et sœurs. Cependant, cette harmonie est fragilisée par de nouvelles menaces qui entrainent aujourd'hui une injustice doublée de corruption, de cupidité, d'inégalité et de division au quotidien par le peuple d'Indonésie. Sur les plans, tant de sa population que de sa superficie, l'Indonésie est le plus important Etat d'Asie du sud-Est. Une part importante de la croissance économique indonésienne des dernières décennies résultait d'un système centré sur la compétition, ce qui contraste de façon saisissante avec le principe de collaboration du *«gotong royong»*. Les antivaleurs sont légion partout. La corruption se traduit de multiples façons. Cette réalité touche la politique et le monde des affaires, avec des conséquences souvent désastreuses sur l'environnement. Elle influence tout spécialement la justice et la mise en œuvre des lois. Bien souvent, ceux qui sont censés promouvoir la justice et protéger les faibles font en réalité le contraire. Ceci fait que le fossé entre riches et pauvres s'accroisse; ainsi, l'Indonésie, qui prospère en ressources, connaît le scandale d'une importante population en situation de pauvreté. Dans ce contexte, les communautés chrétiennes reprennent conscience de leur unité en se préoccupant ensemble d'une situation injuste et en lui apportant une réponse commune. De même, puisque nous sommes confrontés à ces injustices, nous sommes obligés, comme chrétiens, d'élever notre voix vers l'Eternel notre Dieu, afin qu'il nous éloigne desdites injustices.

Les fidèles participant au culte de clôture

Chers frères et sœurs en Christ, ces réalités du fonctionnement de la société indonésienne retracent bien le portrait du monde actuel où la corruption, la cupidité, l'égoïsme et l'injustice instaurent des inégalités et des divisions. Nous prions que Dieu Trinitaire nous donne la sagesse d'éviter ces pratiques dans notre cher beau pays, le Congo. De nos jours, ce thème, riche de sens et d'actualité, nous rappelle que bien des chrétiens et des communautés que nous représentons individuellement se rendent souvent complices de l'injustice, loin d'être les instruments de la grâce de guérison du Christ pour ce monde brisé et meurtri par le péché. Dans ce monde fracturé par les injustices sociales, ce n'est qu'ensemble, et en nous appuyant sur la prière de notre Seigneur Jésus-Christ *«Qu'ils soient un»*, que nous pouvons témoigner de l'unité vécue dans la diversité. C'est par notre unité dans le Christ que nous pourrons combattre l'injustice et répondre aux besoins de ceux qui en sont victimes. Car *«Une église qui n'est pas signe d'espérance et de justice pour les accusés, les chômeurs, les pauvres doit s'interroger sur sa manière dont elle vit sa fidélité à l'Evangile»*.

En sus, en priant ensemble, il nous est rappelé que, comme membres du corps du Christ, nous sommes appelés à rechercher et à incarner la justice. Notre unité dans le Christ nous rend capables de prendre part à l'ensemble du combat pour la justice et à promouvoir la dignité de la vie humaine. Au regard de l'actualité nationale, le Conseil Œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo salue la mise en œuvre des accords de cesser le feu du 23 décembre 2017 qui ont abouti à la réouverture du chemin de fer Brazzaville-Pointe-Noire et au retour des populations dans le département du Pool. Nous rendons grâce au Seigneur Jésus-Christ qui a exaucé nos ferventes prières pour cet aboutissement heureux tant souhaité dans notre message du 26 Janvier 2018. En outre, le Conseil Œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo exhorte le Gouvernement à plus d'ardeur dans la mise en œuvre des mesures énoncées par son Excellence Monsieur le Président de la République lors de son dernier message à la nation et à la société civile, en vue de l'éradication des antivaleurs pour l'instauration d'une justice équitable dans la société congolaise.

Peuple de Dieu, le thème de cette année; *«Tu rechercheras la justice, rien que la justice»* se présente à nous comme un impératif et une urgence. Revenons donc au Seigneur dans la soumission à sa parole en recherchant la justice tout au long de cette année. La mission chrétienne ne peut s'envisager sans que les chrétiens contribuent au bien de la société, fassent la promotion de la justice, de la paix et de la fraternité entre les humains et prodiguent leur aide à leurs frères, surtout aux pauvres et aux plus malheureux, car en effet, l'Eglise du Christ est appelée à être un avant-goût du royaume de justice. Or, notre désunion nous empêche d'y parvenir. Ainsi, nous échouons à être le signe de l'amour de Dieu pour son peuple. L'injustice, qui a approfondi les clivages qui déchirent nos sociétés, a également nourri les divisions de l'Eglise. C'est pourquoi, nous nous repentons de l'injustice qui est cause de divisions mais, en tant que chrétiens, nous avons foi dans la puissance du Christ qui nous pardonne et nous guérit. Et par conséquent, nous sommes réunis devant la croix du Christ pour demander à la fois sa grâce pour faire cesser l'injustice et sa miséricorde pour les péchés causés par nos divisions.

Puisse l'œcuménisme de la prière si populaire chez nous, nous conduire à porter ensemble le témoignage du Christ Sauveur.

Puisse l'œcuménisme de la convivialité, nous amener à une connaissance mutuelle plus profonde.

Que l'œcuménisme de la solidarité nous amène ensemble à prendre toujours davantage le parti de l'homme, à nous engager à son service, à l'exemple de Jésus-Christ notre Maître. Nous vivrons alors pleinement cette mission d'unité et de justice que le Christ nous confie afin que son règne vienne et que le monde croie.

En vous souhaitant un bon retour chez vous et une bonne continuation de l'exercice de vos responsabilités respectives, nous formons à votre endroit, les vœux de santé, de paix et de prospérité pour l'année 2019 et nous implorons sur vous de riches bénédictions du Seigneur.»

Fait à Brazzaville, le 26 Janvier 2019

Pour l'Eglise Orthodoxe
+ Mgr Panteleimon ARATHYMOS,
Archevêque Métropolitain du Congo-Brazzaville et Gabon

Pour l'Eglise Evangélique du Congo
Pasteur Edouard MOUKALA, président

Pour l'Eglise Evangélique Luthérienne au Congo
Pasteur Joseph TCHIBINDA MAVOUNGOU, président

Pour l'Eglise Catholique
+Mgr Anatole MILANDOU, Archevêque Métropolitain de Brazzaville

Pour l'Armée du salut
Commissaire Onal CASTOR, chef de territoire du Congo Brazzaville

Diocèse d'Impfondo

Session de formation des catéchistes

Une session de formation des catéchistes de la paroisse Saint Charles Lwanga de Mokabi a eu lieu du 26 au 30 décembre 2018, à la Communauté Saint Pierre Apôtre de Thanry, dans le Diocèse d'Impfondo.

Installé le 8 octobre 2018, à Thanry, l'abbé Paul Massamba, curé du secteur Thanry/Mokabi dans la grande partie nord de la forêt équatoriale faisant frontière avec la RCA et la République du Cameroun, a organisé une session de formation qui a rassemblé les catéchistes venus des différentes zones constituant sa juridiction pastorale: Moualé, Lopola, Lombo, Bangui-Motaba, Mokabi et Thanry. Cette session animée par le curé a eu pour thème: *«L'Ecriture Sainte au cœur de la catéchèse.»* Trois jours durant les catéchistes ont approfondi leur connaissance sur la Parole de Dieu. La catéchèse a pour objectif de transmettre le message de l'évangile: donc les catéchistes doivent être informés et formés à la transmission de ce message.

Le curé (à l'extrême droite) posant avec les participants à la session

Le deuxième temps fort de cette formation a été celui de la pédagogie catéchétique aujourd'hui. Nombre de catéchistes en zone rurale sont abandonnés à leur propre sort. Ils ne savent pas parfois comment faire usage des documents qui sont mis à leur disposition. D'où l'intérêt de montrer les méthodes d'enseignement de la catéchèse qui invitent les catéchumènes à la compréhension du message et non à la simple récitation. La catéchèse doit emmener le catéchumène à mener une vie chrétienne authentique; elle ne doit pas seulement envisager les sacrements. L'Eglise locale du Congo n'ayant pas de document officiel en lingala ni en français au niveau national pour la catéchèse, le recours aux documents catéchétiques en lingala de la République Démocratique du Congo (RDC) pour l'enseignement de la catéchèse dans le diocèse d'Impfondo en général et particulièrement dans la paroisse Saint Charles Lwanga de Mokabi, facilite l'enseignement de la catéchèse.

Le formateur a pensé à l'uniformisation de l'enseignement de la catéchèse dans toute sa juridiction pastorale; c'est pourquoi, il a mis à la disposition des catéchistes de sa paroisse et de ceux des communautés des villages des documents qui leur serviront de guide pédagogique sur l'enseignement de la catéchèse durant l'Année liturgique répartie en différents niveaux de catéchèse.

Dans les zones de campagne, les catéchistes sont des collaborateurs très dynamiques dans la pastorale et l'Evangélisation. Ils animent les communautés par la célébration de la Parole en l'absence du prêtre. Et il sied de constater que l'Eglise locale est bien loin de réfléchir sur certaines questions plus importantes dans le domaine de la sanctification du peuple de Dieu. La liturgie, élément important dans la célébration et les catéchistes doivent être informés et formés à cela. L'Eglise du Congo ne dispose d'aucun Rituel officiel pour la célébration de la Parole en lingala ou en kituba. Il faut noter qu'il y a des efforts qui se font dans certains diocèses. A cet effet, les catéchistes ont bénéficié d'une formation liturgique et d'un rituel de célébration de la Parole en l'absence du prêtre: *«Mbuku Ya Mokambi Losambo O Mboka»*.

Cette Session de formation a été clôturée par une messe d'action de grâces en la solennité de la Sainte Famille avec la bénédiction des catéchistes et l'envoi en mission.

Abbé Paul MASSAMBA
Curé de la paroisse Saint Charles Lwanga de Mokabi

Abbé Joseph Komakoma, premier secrétaire général du SCEAM

Le jubilé d'or sera l'occasion d'analyser les succès et échecs de l'Eglise en Afrique

Premier secrétaire général du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM), l'abbé Joseph Komakoma, a représenté sa structure à l'atelier du Réseau ecclésial de la forêt du Bassin du Congo (REBAC) à Brazzaville, du 11 au 15 décembre 2018. Prêtre zambien, il travaille depuis huit ans au sein de cette association continentale basée à Accra, au Ghana, regroupant huit régions épiscopales parmi lesquelles: l'Association des conférences épiscopales de l'Afrique centrale (ACEAC) composée de la RD Congo, le Rwanda et le Burundi et l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) qui regroupe le Cameroun, le Gabon, le Tchad, la RCA, la Guinée équatoriale et le Congo. Ayant réuni les représentants des Conférences épiscopales de la région, l'atelier a fait écho à l'encyclique Laudato Si' du Pape François pour la sauvegarde de la création. Dans cet entretien à bâtons rompus, l'abbé Komakoma parle entre autres du jubilé d'or du SCEAM

Abbé Joseph Komakoma

**Pouvez-vous nous dire la vision du SCEAM sur la sauvegarde de la création et sur le Bassin du Congo?*

**Au niveau du SCEAM nous encourageons de telles rencontres pour aider les gens à suivre ce que recommande le Pape François qui nous a donné l'encyclique Laudato Si' sur la sauvegarde de la création. L'ACEAC et l'ACERAC ont un problème réel qui touche toute l'Afrique et tout le monde: le Bassin du Congo au niveau du climat. Ces initiatives nous inspirent et nous nous engageons à les soutenir dans tous les sens.

**Jusqu'où peut aller l'engagement du SCEAM pour accompagner le Bassin du Congo, deuxième poumon mondial après l'Amazonie?*

**Il s'agit de la question de subsidiarité. Les actions subsidiaires sont soutenues par les Conférences épiscopales qui sont frappées par le climat. Au niveau du continent c'est notre responsabilité, que ces actions soient connues par toute l'Afrique et comme le SCEAM a une représentation à l'Union africaine, nous pouvons inscrire la question de sorte que tous les Gouvernements en Afrique puissent émettre un avis sur la question du climat et sur le Bassin du Congo.

**L'atelier du REBAC à Brazzaville a fait aussi des projections. Comment l'Eglise d'Afrique pense-t-elle contribuer au prochain synode des évêques sur l'Amazonie?*

**Ce n'est pas seulement la question du Bassin du Congo, on peut parler aussi du Sahel, de l'Afrique australe où il y a des inondations et autres actions. Nous pouvons avoir des actions qui viennent de partout et font que quand on les met ensemble, elles deviennent une action d'Afrique, parce que l'Afrique est vaste, il y a une diversité. Ici on parle du Bassin du Congo mais il y a des déserts, le Sahel et aussi en Afrique australe, la Namibie, le Botswana sont touchés par la sécheresse. Donc c'est ce qui montre que tout est intégré et c'est la tâche du SCEAM de mettre tous ces points afin que cela devienne un regard global pour l'Afrique. Ainsi nous pouvons aller au synode avec un avis pour dire voilà les problèmes qui nous touchent et qu'on est prêt à faire quelque chose là-dessus.

Le problème de l'Eglise d'Afrique est aussi celui des **financements. Quelle est la politique du SCEAM pour rendre autonome l'Eglise du continent?*

**D'abord il faut être humble, l'Eglise ne peut pas tout faire. L'Eglise peut toujours toucher des points qui sont importants et essayer de les montrer, être un exemple, un témoignage au reste du monde. Notre assemblée plénière de 2010 au Ghana avait traité la question: «autosuffisance de l'Eglise d'Afrique» était le thème de la plénière. Nous voyons partout dans l'Eglise qu'il y a des petites actions où l'Eglise essaie de montrer qu'il ne faut pas toujours être dépendant des autres parce que sinon le développement ne sera pas assuré. C'est vrai, au niveau de l'Afrique c'est toujours difficile au regard de l'histoire même de l'Eglise. C'est pourquoi on ne peut se développer sans les organismes internationaux et le SCEAM est là pour aussi nouer des liens avec des organismes extérieurs à l'Afrique. C'est pourquoi nous avons des liens très étroits avec des Conférences épiscopales continentales d'Amérique latine, d'Europe, d'Asie de sorte qu'on essaie de voir quels sont les problèmes qui nous sont communs et comment on peut agir ensemble.

**Le SCEAM célèbre ses 50 ans, son âge d'or en juillet prochain, c'est tout un chemin, toute une vie, toute une histoire...*

**C'est vrai! Si comme homme on a 50 ans cela veut dire qu'on est vraiment majeur, on a grandi, on connaît la vie. Ici en Afrique on est en voie de devenir même grand-père, c'est l'âge adulte. Donc l'Eglise en Afrique est maintenant adulte mais la célébration des 50 ans ne veut pas dire que l'Eglise est en Afrique depuis seulement 50 ans. L'Eglise est en Afrique depuis longtemps, les évêques se réunissaient en assemblées de solidarité pastorale et c'est à partir de 1969 que l'Eglise a pensé à quelque chose d'unique pour toute l'Afrique. Depuis lors nous avons quand même beaucoup fait comme Eglise. En 1969 il y avait peut-être une vingtaine d'évêques africains maintenant on parle de 400 et même plus, il y avait peut-être 50 diocèses pour toute l'Afrique mais maintenant il y en a peut-être 500. Quand on parle des séminaires, des maisons de formation pour les religieux, des catéchistes, le nombre de chrétiens en Afrique, on a beaucoup fait. C'est la célébration de tout ça mais aussi l'occasion de voir où on n'a pas beaucoup fait, où on a failli et demander pardon pour les manquements. C'est aussi le moment de dire merci à Dieu pour les dons qu'il a faits pour l'Eglise en Afrique, c'est un moment important.

**Ce sera le voyage 50 ans après en Afrique et en Ouganda d'un souverain pontife, du successeur de Pierre. Comment l'Eglise en Afrique prépare-t-elle cet événement?*

**D'abord il faut reconnaître que nous avons fait des avancées comme Eglise en Afrique. Tout le monde se souvient que le Pape Paul VI quand il est venu en Ouganda a dit: *«Africains, vous pouvez devenir vos propres missionnaires.»* 50 ans après cette déclaration, nous voulons dire au Pape: oui, nous sommes devenus nos propres missionnaires parce que nous avons vraiment fait, nous envoyons désormais les missionnaires même en Europe, pour reconvertir l'Europe, l'Amérique et partout. C'est maintenant le temps pour l'Eglise en Afrique de soutenir les autres Eglises, les Eglises-mères qui sont maintenant vieilles et un peu désespérées. Et puis pour préparer l'événement nous nous sommes dit qu'il faut prier, réfléchir, montrer que nous sommes unis, montrer cette solidarité pastorale. Donc Kampala sera le lieu de célébration des succès, des échecs, de tout ce qui s'est fait en Afrique depuis 50 ans.

Le jubilé du SCEAM a été lancé à Kampala en juillet **2018. Que dire à ce jour des préparatifs dans les huit régions ou au niveau de l'Eglise d'Afrique?*

**Pour inaugurer l'année jubilaire à Kampala en juillet dernier, nous avons invité tous les présidents et secrétaires généraux des huit régions du SCEAM et nous leur avons donné à tous comme pour le synode l'instrumentum laboris. Par exemple dans la région d'Imbissa en Afrique australe ils disent avoir traduit le document dans les langues locales, les gens sont en train déjà de s'approprier la prière du jubilé. Pour des raisons statutaires comme SCEAM nous ne travaillons qu'avec les Conférences épiscopales régionales, donc ce sont les régions qui doivent nous fournir ce qui est en train de se passer dans les Conférences épiscopales nationales, dans les diocèses.

**Il y a 50 ans le Pape est venu en Ouganda, le tout premier voyage d'un souverain pontife en Afrique, et a donné le message que vous venez de répéter. C'était dans un contexte. 50 ans après, quel est le message que l'Eglise d'Afrique espère réellement entendre du Saint-Père?*

**Si le message du Pape *«soyez vos propres missionnaires»* est une réalité, maintenant c'est la réponse que nous voudrions donner. Mais cela a déjà été dit lors du deuxième synode sur l'Afrique sur la justice et la paix. C'est le Pape Benoît XVI qui a dit que l'Eglise en Afrique c'est le poumon. Et le temps est arrivé pour prendre les marques et marcher. Nous voulons dire au Pape que nous avons tout fait et je crois le Pape a déjà reconnu que ce temps est arrivé. Donc nous attendons seulement la confirmation.

Le message de l'évangile **n'a pas encore suffisamment atteint certaines périphéries pour parler comme le Pape. Auriez-vous un message particulier, un souhait ou un appel?*

**C'est encore le Pape Benoît XVI qui a dit qu'en Afrique vous avez atteint l'âge adulte mais qu'au niveau de la foi c'est encore problématique parce qu'il y a tant d'Africains qui se définissent comme chrétiens mais qui n'ont pas changé de vie pour montrer qu'ils sont vraiment convaincus. Nous voulons montrer par notre foi que l'Eglise est véritablement implantée en Afrique, la foi par le témoignage. En même temps nous voyons nos gouvernants qui se disent chrétiens catholiques mais se comportent comme des païens. Il s'agit de changer la manière d'évangéliser pour que les gens deviennent de vrais témoins de l'évangile. C'est pourquoi le thème du jubilé est: *«Eglise-famille de Dieu en Afrique, célèbre ton jubilé! Proclame Jésus-Christ, ton Sauveur»*.

Propos recueillis par
Aristide Ghislain NGOUMA

NÉCROLOGIE

Nous apprenons le décès de Sœur Claire FOUETI NGANGA, membre de la Congrégation des Religieuses congolaises du Rosaire, directrice diocésaine de l'Ecole catholique de Brazzaville. Le décès est survenu mardi 29 janvier 2019, au Centre hospitalier et Universitaire de Brazzaville (CHU-B).

En attendant la circulaire officielle du programme des obsèques, La Semaine Africaine présente ses sincères condoléances à Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, aux familles religieuse et biologique de l'illustre disparue.

IVe Dimanche Temps Ordinaire-C-

Dieu se révèle à travers le «fils de Joseph»

Textes: Jr 1,1.4-5.17-19; Ps 70; 1 Co 12,31-13,13; Lc 4,21-30

Le passage de l'Evangile qui nous est proposé en ce dimanche, est la suite de celui de dimanche dernier. La présence de Jésus dans la synagogue de Nazara (une forme assez rare du nom Nazareth que l'on trouve aussi en Mt 4,13) produit une réaction mitigée au sein de la population. D'abord, une réaction d'admiration (v. 22a), puis une indignation ou une désapprobation (v. 22b). L'arrivée de Jésus en Galilée est publique; elle n'est pas secrète. Une rumeur se répand dans la région, Jésus enseigne dans les synagogues, et il est glorifié par tous. Un tel résumé qui sera repris dans d'autres passages de Luc (4,22; 8,25, etc.), contraste avec l'indignation qui est reportée tout de suite après l'admiration. Lorsqu'on regarde cette indignation, elle porte sur l'identité de Jésus. Il est reconnu comme *«le fils de Joseph»*. Il semble alors bien connu. Chez lui, Jésus était connu par sa filiation humaine. Celle-ci devient exactement motif d'indignation. Alors se présente une contradiction entre l'admiration dont il est objet dans la région (4,14-15) et l'indignation dont il sera objet dans son propre village. Encore aujourd'hui, un Dieu incarné (devenu homme), auquel on serait déjà trop familier (il a vécu notre condition d'homme en toute chose, excepté le péché), peut ne pas satisfaire certains esprits à la recherche du sensationnel, de l'extraordinaire, etc. Plusieurs chrétiens auraient préféré un Dieu uniquement transcendant, sans immanence; un Dieu uniquement couvert de mystère. Cela est une grande tentation. Un tel Dieu recevrait facilement la reconnaissance de la toute-puissance, de l'omniscience… L'humanité de Jésus a dû être un problème pour ses contemporains; elle peut l'être tout autant pour nous encore aujourd'hui. Mais Dieu n'a pas trouvé meilleure manière de se révéler à l'humanité qu'en devenant un homme comme nous, un *«fils de Joseph»*.

En contrepartie, le Christ ne s'embarrasse pas. Il n'hésite pas de prendre deux exemples tirés des Ecritures. Tous les deux évoquent deux personnages non israélites qui, pourtant, bénéficient de l'action salvatrice du Dieu d'Israël. Le Dieu de Jésus Christ ne se laisse pas enfermer dans nos considérations toujours trop étriquées. Il se laisse reconnaître par d'autres, lorsque nous ne voulons pas l'accueillir, que cela nous plaise ou non. Etre de Nazara ne suffit plus pour penser qu'on a accueilli le Christ, encore faut-il lui ouvrir son cœur, le rendre disponible à l'action du Seigneur. Le chrétien d'aujourd'hui ne doit pas se prévaloir d'un salut acquis sans condition et à l'avance.

La tradition prophétique ne manquera jamais d'occasion pour invectiver l'endurcissement d'Israël. Dans l'épisode de Jérémie qui nous est proposé en ce dimanche, le royaume de Juda est sur le point de vivre une des pires tragédies de son histoire. Depuis 721 av. J.-C., Israël, conquis par l'Assyrie, a disparu; Samarie, sa capitale, était tombée entre les mains de l'armée assyrienne. Certaines personnes sont descendues à Jérusalem. Mais le peuple continue à mettre sa foi dans des illusions. Il compte sur le caractère inviolable du temple. Jérémie les appelle vivement à ne pas reposer leur espérance sur le temple, car il sera détruit, et le peuple, déporté. Cela ne tardera pas à se réaliser, en 587 av. J.-C., les babyloniens détruisent Jérusalem et le temple, et déportent le peuple en exil. Jérémie va lutter contre cette attitude qui consiste à ne pas mettre sa foi en Dieu, mais plutôt en des idées qui se révèlent illusoires, reçues de la tradition. Sa parole s'adressera de manière fulgurante au peuple, et particulièrement à ses dirigeants. Pour cela, lui-même a besoin de compter sur la force que Dieu donne. Elle sera son plus grand appui.

En définitive, l'homme est appelé à s'ouvrir à l'amour comme don de Dieu et comme pratique qui nous rapproche le plus de lui. C'est pour cela que Paul, dans l'hymne à la charité, l'appelle *«le chemin par excellence»* (12,31). Qui s'ouvre à la charité (l'amour par excellence), s'ouvre à Dieu; qui s'ouvre à la charité, s'ouvre à l'homme et prend fait et cause pour lui. Qui s'ouvre à Dieu, l'accueille dans la simplicité incompréhensible de l'incarnation et accorde toute sa valeur à l'être humain, parce qu'il a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, et est, dans une certaine mesure *«sacrement»* de Dieu.

Abbé Ildevert M. MOUANGA,
Grand Séminaire Cardinal E. Biayenda

Campagne d'évangélisation

Archidiocèse de Brazzaville

Les Amis de la Paroisse Divine Miséricorde d'Inoni Plateaux

Thème: «Je mettrai mon Esprit en vous et vous vivrez» Ezékiel 36, 27-30

Invitation

Les Amis de la Paroisse Divine Miséricorde d'Inoni Plateaux vous invitent à la Campagne d'évangélisation qui aura lieu à la paroisse Saint Ambroise de Nkozo (Mayanga Agri-Congo) du 5 au 11 février 2019, de 14h à 18h.

Prédicateur:

Abbé Thierry Wilfrid Dialembonsoni (curé)

La déclaration de patrimoine: Qu'est-ce-que c'est pour un Congolais?

Par André OCKO ALPHA - Expert en gouvernance et lutte contre la corruption

Le gouvernement congolais a adopté, lors de son conseil des ministres du 20 septembre 2018 dernier, un projet de loi instituant la Déclaration de patrimoine, prévue dans la Constitution de 2015 dite de la nouvelle République. Bien que **nous ne disposions pas de sondages qui puissent nous édifier** sur les opinions de nos concitoyens sur ce sujet et l'intérêt qu'ils y attachent, nous pouvons dire, avec le risque de nous tromper, que le projet de loi sur la déclaration de patrimoine n'a pas attiré l'attention du congolais moyen. Pourtant, il s'agit là d'un texte très capital dans la moralisation de la vie publique. L'objet de notre article est justement de permettre aux congolais de comprendre et de saisir l'importance de ce concept de Déclaration de patrimoine, son utilité et sa place dans la lutte contre la corruption. Cet article va également expliciter les modalités de son application au regard des normes internationales et africaines.

D'abord, qu'entend-t-on par Déclaration de patrimoine?

La Déclaration de patrimoine que nous abrégeons dans cet article par DDP est à la fois une exigence et un principe inséré dans plusieurs constitutions des pays démocratiques, par laquelle, les dirigeants élus, ou les hauts cadres - nommés à certains postes de responsabilité – déclarent, aux instances habilitées, leurs biens et revenus, avant et après leur entrée en fonction. Dans les pays démocratiques, ce principe existe depuis les décennies. Les raisons qui ont conduit le législateur à inscrire ce principe dans les Constitutions et d'obliger les dirigeants à s'y conformer résident dans le souci de combattre l'enrichissement illicite et de lutter ainsi contre la corruption dans un pays. En effet, tout homme, placé devant l'argent ou ayant les capacités réelles d'influence sur les autres par son pouvoir, est toujours tenté d'en abuser s'il n'y a aucune contrainte qui le lui interdit ou qui permette de réajuster ses instincts.

De ce point de vue, la DDP apparait comme un outil de prévention de la corruption. Par ce mécanisme, il est possible de constater qu'une augmentation notable et inexpliquée des possessions d'un agent public soit le signe qu'il a accepté des offres de pots-de-vin ou commis d'autres actes illicites qui lui ont permis d'avoir plus de gains que ne l'autorise la loi. Normalement et par principe, l'argent public n'appartient pas à ceux qui le gèrent directement ou par délégation. Comme tel, tout dirigeant et tout gestionnaire ne doit pas abuser de sa parcelle d'autorité pour soutirer de quelque manière que soit les deniers publics comme si ces fonds lui appartenaient.

Cependant, pour éviter le regain des élans négatifs, l'Etat a l'obligation d'établir les normes et les modalités de rémunérations conséquentes des dirigeants et autres responsables publics afin qu'ils n'aient pas à puiser dans les caisses de l'Etat. Ainsi, si toute autorité élue ou nommée à un poste de responsabilité quelconque qui transforme la caisse de l'Etat en sa caisse privée pour se servir, tombe dans les mailles de la corruption et traduit par conséquent devant les tribunaux. Pour permettre à la puissance publique (Etat) de s'assurer que les dirigeants gardent leur intégrité, il est établi des normes et des mécanismes qui permettent de contrôler si un dirigeant ne s'est pas enrichit illicitement. La Déclaration de patrimoine fait partie des outils de contrôle de l'intégrité des dirigeants d'un pays qu'ils soient élus ou nommés à des postes de responsabilité. Elle permet de renforcer la confiance des citoyens envers leurs gouvernants. Son intérêt est très certains dans les pays où elle a été appliquée. De façon plus générale, lorsque les émoluments versés aux dirigeants sont connus de leurs citoyens, il est plus facile de mettre fin ou de faire taire les rumeurs souvent folles, concernant d'éventuels actes de corruption perpétrés par ces derniers.

En Afrique, ce principe a trouvé sa résonnance depuis l'implantation de la démocratie dans les années 1990 où les constituants africains l'ont inséré dans nos Constitutions. Mimétisme ou expression d'une réelle volonté de la bonne gouvernance, toujours est-il que la DDP est rentrée dans la plupart des Constitutions africaines et cela a été aussi le souhait des organisations internationales et de nos partenaires au développement. Ainsi, suspendue comme une épée de Damoclès sur la tête des acteurs politiques africains, la DDP est restée en plusieurs endroits en Afrique des intentions constitutionnelles sans application. Se réfugiant derrière le fallacieux prétest de l'absence de textes d'application, la DDP a ainsi été prise en otage pendant des années dans certains pays.

Le Congo, notre pays n'est pas en marge de cette évolution. Bien qu'ayant inséré ce principe dans ses différentes constitutions depuis la première de 1992, l'application de la DDP n'a jamais été effective. L'actuelle Constitution du 25 octobre 2015 institue cette disposition de façon lapidaire dans un seul article, le 55, en ces termes: *«Tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de service et à la cessation de celle-ci, conformément à la loi (...), qui va déterminer les modalités de cette déclaration»*. Formulée intelligemment ainsi, la DDP ne pouvait pas s'appliquer en l'état tant que la loi de son application n'aurait pas été prise. Il est alarmant de relever que de façon délibérée, depuis la Constitution de 2002, les dirigeants congolais ont joué au faux-fuyant. Rien ne sert de rentrer dans les arcanes politiques obscurs qui ont bloqués cette initiative maintes fois renouvelées par le Président de la République et maintes fois refoulées, depuis le premier programme de la

André Ocko Alpha

«Nouvelle Espérance». Ce jeu de l'autruche, courant dans les pays d'Afrique centrale, fait que la DDP apparaissait comme un décor constitutionnel. D'ailleurs, il n'existe pas dans cette région de bonnes pratiques en la matière. Il y a lieu de se demander si dans ce *«marigot d'Afrique centrale»*, le Congo/Brazzaville, peut s'émerger ou créer la différence sur cette thématique? C'est un défi qui peut être relevé au prix du respect de certains principes bien connus.

1. La définition des assujettis et des délais de déclaration

Selon les directives édictées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'organe de suivi de la Convention africaine de lutte contre la corruption, la DDP concerne *«tout agent public, nommé, élu ou désigné, au niveau national ou local, en qualité de représentant de l'Etat dans une des entreprises publiques ou privées dont l'Etat est actionnaire»*. En plus des concernés directs, la DDP prend également en compte les autres personnes indirectes que sont les membres de la famille de l'autorité publique, comprenant les ascendants et les descendants. En effet, il est établi que les dirigeants directement concernés peuvent se servir de leurs descendants et ascendants pour camoufler leurs biens et avoirs. En ce qui concerne le délai de déclaration, celui prescrit par l'UA est de deux semaines soit quinze jours, après la prise de fonction, car les délais prolongés à deux, trois mois ou davantage, sont des occasions volontaires et en or, offertes aux intéressés pour les aider à fausser les règles.

2. Que faut-il déclarer?

Selon les standards de l'UA, la liste des biens à déclarer, assez large, comprend, entre autres:
- les liquidités en dépôt dans les banques nationales et étrangères;
- les biens fonciers et immobiliers à l'intérieur comme à l'extérieur du pays;
- les organisations caritatives que ledit agent, son ou ses conjoints et autres affiliés soutiennent;
- ses dettes, hypothèques et obligations financières, etc.

Dans certains pays comme le Sénégal, qui, avec le Bénin sont à la pointe de cette thématique, les biens à déclarer sont encore plus explicites et couvrent deux catégories, notamment:

a)- les biens meubles, au nombre desquels:
• les comptes bancaires courants ou d'épargne, les valeurs en bourse, les actions dans les sociétés de commerce en général, les assurances vie, les revenus annuels liés à la fonction occupée ou provenant de toute autre source;
• les collections d'objets de valeur, les objets d'arts, accompagnés de leur estimation en valeur, les bijoux et pierres précieuses de valeurs supérieures ou égales à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA;
• les véhicules;
• les fonds de commerce, les effets à recevoir, ainsi que tous les autres biens meubles détenus dans le pays ou à l'étranger.

b)- les immeubles, comprennent:
- les propriétés bâties au pays ou à l'étranger avec description en annexe;
- les propriétés non bâties au pays ou à l'étranger;
- les immeubles par destination au pays ou à l'étranger».

Outre les éléments de l'actif, au Sénégal la loi exige au déclarant de mentionner le passif de son patrimoine qui inclut les dettes hypothécaires, les dettes personnelles et tous les autres engagements pouvant avoir un effet sur le patrimoine.

3. Comment gérer une telle entreprise?

Pour être efficace, la DDP doit être adossée de certaines mesures, en particulier:
- la DDP ne doit avoir un caractère solennel, sauf pour certaines fonctions comme la présidence de la république, les présidents des deux chambres du parlement, la Cour suprême ou constitutionnelle. Toutefois, à la fin du délai imparti à cette déclaration, l'organe de gestion des DDP, fait et rend public lors d'un point de presse, ou dans un rapport à mi-parcours, le nombre des assujettis ayant répondu à leur obligation constitutionnelle;
- la DDP se fait au moyen des fiches techniques conçus par l'Agence anti-corruption et dont les concernés viennent retirer volontairement au siège de cette Agence puis les retourner avec accusé de réception. Toutefois, l'Organe national anti-corruption peut organiser en début d'année une campagne de sensibilisation y afférente;
- la DDP doit être appuyée d'un certain nombre de réformes comme par exemple; (i) l'introduction du système d'alerte ou de dénonciation (en vieux terme juridique) qu'il faudra définir et encadrer; (ii) l'introduction du principe de renversement de la preuve par lequel les services d'investigations et d'enquêtes peuvent saisir un immeuble et demander à l'ayant droit de prouver l'origine des moyens obtenus pour sa construction;
- la désignation de l'organe de gestion des déclarations. En réalité, quel que soit leurs niveaux divers de réception- souvent liés aux fonctions des acteurs, les DDP doivent être transmises à l'Autorité nationale anti-corruption à qui incombe leur gestion. Cette autorité, désignée au Congo par Haute Autorité de Lutte contre la Corruption, verra la nécessité de créer en son sein des services spécifiques de gestion de ce dispositif. Les DDP ne peuvent être gérées ailleurs que par cette autorité anti-corruption;
- les DDP ne doivent pas être scellées, comme les bulletins de vote pour être ouvertes à la fin des fonctions. NON et NON. Les DDP sont des outils vivants, mis à jours régulièrement en les confrontant à la réalité de chaque déclarant. C'est en cela qu'elles servent d'outils de prévention et de détection des indices d'enrichissement illicites. Autrement ils ne servent à rien;
- la loi sur la DDP doit être explicite et ne pas être soumise à de nombreux textes d'application qui vont retarder son application comme l'ont fait certaines intelligences quelque part en Afrique.

4. Que faire de ceux qui ont amassé les fortunes avant?

Cette question est la plus posée, non pas ici au Congo mais ailleurs. Est-ce que la DDP ne vient pas normaliser ou officialiser les biens mal-acquis de certains dignitaires. A première vue, cela semble vrai, mais en réalité non. La DDP n'est pas soumise au principe de rétro activité. Basée sur l'honnêteté et la sincérité des déclarants, qui, pour exercer ou avoir exercé les fonctions publiques, veillent à leur intégrité, la DDP est plus qu'un Serment qu'il faudra bien respecter. C'est l'honneur de la personne qui est engagée- même si cet honneur est bien foulé au pied. Une fois faite, quelque soient vos fonctions antérieures, la déclaration de patrimoine demeure.

Dans les conditions parfaites d'application de la DDP, quoique certains pensent que le Congo fait exception- il est civiquement et éthiquement honteux à un citoyen - ayant assumé les fonctions publiques, même fils héritier d'un industriel soit-il -, de déclarer cyniquement ses milliers de comptes bancaires ou ses dizaines de building construits à travers le pays ou à l'étranger. Dans la pratique de gestion des DDP, une fois réceptionnées et non scellées dans les coffres forts comme certains esprits malins pensent le faire, les déclarations de patrimoine font l'objet de vérifications minutieuses de la part de l'organe en charge de leur gestion. A l'issue de ces vérifications, les biens non déclarés, cachés ou mis en sous-traitance, font l'objet de saisie pour devenir biens de l'Etat. En général, les anciens dirigeants et gestionnaires publics ne sont donc pas épargnés, ni protégés. Par ailleurs, l'idée conçue par l'UA et l'organe de suivi de l'application de sa Convention, impliquer les proches des dirigeants dans le processus de la déclaration de patrimoine est d'éviter que ces derniers ne fassent des transferts illicites de propriété vers leurs proches.

En somme, en optant pour l'application de la Déclaration de patrimoine (article 55 de la Constitution actuelle), le gouvernement congolais a pris du temps et énormément du temps pour arriver en fin à concrétiser ce principe. A quelque chose malheur étant bon, la crise financière et le FMI nous ont permis d'enfanter cet outil qui aurait pu voir le jour depuis la Constitution de 2002 de la *«Nouvelle espérance»*. Quoiqu'il ne manque pas d'opposition à cette initiative, il faut dire comme Napoléon, *«l'essentiel est avant tout de s'engager et on verra la suite»*. De plus, si les gens s'affolent pour améliorer le climat des affaires suivant l'Indice Business Doing qui classe le Congo parmi les derniers pays au monde, les gens doivent avoir le même empressement pour améliorer le classement du Congo dans la perception mondiale de la corruption. Là également, nous sommes parmi les derniers. Ainsi, il est clairement établi qu'il n'y a pas d'amélioration du climat d'affaires sans celle de l'environnement corruptif. Notre souhait est que cet engagement du gouvernement soit pérenne et tirer notre pays vers le haut.

André OCKO ALPHA
Expert en gouvernance et lutte contre la corruption

A NOS LECTEURS

L'espace *«Point de vue»* est ouvert à tous. Les opinions qui s'y expriment ne vont pas forcément dans le sens de notre ligne éditoriale. Nous respectons les points de vue de tous ceux qui respectent notre identité chrétienne et entendent œuvrer, dans le respect et la tolérance, au Bien commun.

Les textes qui nous sont adressés sont susceptibles de modifications; ils ne sont ni rendus à leurs auteurs, ni rémunérés.

Bienvenue à tous!

La Rédaction.

Tarifs d'abonnement

Congo	182 Euros
6 mois	Autres pays d'Afrique
Retrait sur place: 15.600	96 Euros
Expédié: 23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place: 31.200	96 Euros
Expédié: 46.800	192 Euros
France, Afrique Francophone	Amérique-Asie
91 Euros	100 Euros
	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

1ère BANQUE CERTIFIÉE ISO 9001 VERSION 2015 AU CONGO

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Suivez-nous sur

Ecoute - Qualité - Client
Tél.: 81 88
Email : eqccongo@bgfi.com
www.groupebgfibank.com

BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville Brazzaville
B.P.: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: bouboutouetude@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE AFRICAINE DE SERVICES «SAFRICAS»

Société Anonyme/Capital social: 10.000.000 francs CFA
Siège social: rue des Manguiers, M'pila, B.P.: 14504
Brazzaville (République du Congo)
RCCM CG/BZV/07 B 558 - République du Congo

CESSION D'ACTIONS

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée SOCIETE AFRICAINE DE SERVICES, Société Anonyme au capital de 10.000.000 de francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/07 B 558 du 07 août 2007, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, en date du 11 décembre 2018, enregistré à Brazzaville EDT Plaine, le 12 décembre 2018, sous folio 223/4, numéro 4095, il a été décidé:

- La sortie de Monsieur Yves MALOUTHAS, actionnaire dans la Société dénommée: SOCIETE AFRICAINE DE SERVICES;

- La cession d'actions, Monsieur Yves MALOUTHAS, actionnaire et détenteur de cent (1 00) actions dans la SOCIETE AFRICAINE DE SERVICES, décide de céder ses cent actions à Monsieur Robert ILOBAKIMA, qui accepte;

- La cession d'actions, Monsieur Dieudonné Stéphane AWELLE-ONDINGOU, actionnaire et détenteur de trois cent cinquante (350) actions dans la SOCIETE AFRICAINE DE SERVICES, décide de céder deux cents actions à Monsieur Robert ILOBAKIMA, qui accepte.

Monsieur Robert ILOBAKIMA est nommé Directeur Général, en remplacement de Monsieur Dieudonné Stéphane AWELLE- ONDINGOU. L'élargissement de l'objet social, en ajoutant l'activité suivante: Commissionnaire agrée en douane.

L'article deux (2) des statuts est modifié comme suit: Agence de voyage et tourisme; négoce pétrolier; construction bâtiments et travaux publics; exploitation carrière; courtage-manutention-relevage-aconage; contrôle technique et certification des engins, véhicules et conteneurs; consignation des navires et commissionnaire agrée en douane.

En conséquence de la cession d'actions, les actionnaires décident de la modification des statuts de la Société.

Tous les actes modificatifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 14 décembre 2018, sous le numéro 18 DA 663 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/07 B 558.

Pour Insertion,
Maître Jean-Baptiste
BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire.

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.
L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:
* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:
Contactez: 06 672 45 27
Attaché de Direction commerciale: Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09
Imprimerie Saint Paul: 79 ans de savoir-faire à vous plaire.

Avis de Recrutement

Poste: Coordinateur renforcement des compétences
Agences: Wildlife Conservation Society (WCS), World Wildlife Fund for nature (WWF) et African Parks Network (APN).
Lieu d'exécution: Brazzaville avec missions régulières dans les sites appuyées par WCS, WWF et APN dans la sous-région.
Date de commencement: Mars 2019.
Type de contrat: A temps pleins

Description du Projet: WCS, WWF et APN soutiennent les gouvernements Congolais, Camerounais et Centrafricain dans leurs efforts de conservation de la biodiversité dans le paysages du Tri-National Sangha (TNS) et viennent en appui à la gestion de plusieurs aires protégées dans les trois pays et appuient aussi les USLABs dans les concessions forestières en République du Congo. Bien que la formation et le renforcement des compétences ait toujours été un point central des activités dans les sites, les trois institutions souhaitent renforcer leurs efforts dans le cadre du renforcement des capacités dans ces sites, et prévoient donc de développer et de mettre en œuvre une stratégie systématique de renforcement des compétences adaptée aux besoins spécifiques des sites appuyés.

Mission: Le coordinateur aura pour responsabilité d'évaluer les besoins en renforcement des capacités et formation dans les différents sites et d'élaborer des plans et des programmes de formation spécifiques en collaboration avec les unités de gestion des différents sites. Le coordinateur devra également identifier les besoins communs aux différents sites afin de proposer une structure qui pourra être adaptée plus globalement aux autres aires protégées de la sous-région.

Responsabilités spécifiques:
1. Mener des évaluations des besoins en formation dans chaque aire protégée afin de déterminer les compétences (connaissances, aptitudes, attitudes et expériences pratiques) nécessaires au personnel de l'aire protégée et du site.
2. Identifier les leaders émergents et établir un programme de leadership qui offre une formation ciblée en résolution de problèmes, en gestion et en leadership aux chefs d'équipe actuels et futurs.
3. Développer des plans de formation pour combler les lacunes qui auront été identifiées.
4. Identifier des institutions proposant des formations adaptées, développer les curricula, organiser les formations et identifier des sources de financements ou des bourses de formation supplémentaires.
5. Coordonner et faire le suivi de la mise en œuvre du plan de formation dans les différents sites.
6. Développer un programme de suivi évaluation et définir un ensemble d'indicateur permettant d'évaluer l'impact du programme sur l'accroissement des connaissances et des capacités pour la durée du programme.
7. Appuyer les différents sites dans les besoins divers identifiés en termes de formation, incluant un appui avec les formalités administratives nécessaires.

Profil du candidat:
- Posséder au moins une maîtrise en sciences de l'éducation ou en sciences de l'environnement. L'obtention d'une thèse sera un plus.
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle en Afrique (y compris en Afrique centrale).
- Au moins 5 ans d'expérience dans des travaux liés aux domaines de la conservation de la biodiversité.
- Au moins 5 ans d'expérience dans le renforcement des capacités, le mentorat, la formation, et idéalement en matière de conservation ou de gestion des aires protégées.
- Maîtrise du français et de l'anglais; le lingala sera un plus.
- Maîtrise des outils informatiques tels que Microsoft Office et les logiciels de gestion de projets.
- Expérience de travail dans un contexte multiculturel avec plusieurs partenaires et parties prenantes.
- Excellentes aptitudes de communication.
- Excellentes compétences organisationnelles et de rapportage.
- Expérience en gestion/coordination de projet.

Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à wcscongobrazza@wcs.org ou déposer un dossier au bureau WCS (marché plateau ville - Brazzaville), WWF (bas.verhage@wwfus.org) ou APN (antoinem@africanparks.org) avant le 15 Février 2019.

ANNONCE LEGALE

L'an deux mille douze, et le seize du mois de juillet, il est créé une Société à Responsabilité Limitée dénommée «SIDERURGIE DU CONGO», en abrégé «SIDECO SARL», qui sera régie par toutes les dispositions légales et règlementaires en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Cette société au capital social de CINQ CENT MILLIONS (500.000.000), divisé en Mille (1000) parts sociales égales de Cinq cent mille (500.000) francs CFA chacune, est établie à Pointe-Noire, Quartier VINDULU, Arrondissement N°4-Loandjili, boîte postale 4230, République du Congo; et elle a pour objet la fusion, la coulée continue, le laminage, pour la production:
- Des billettes d'acier carré de section dix centimètres (10 cm) x dix centimètres (10 cm) de longueur variant entre deux virgule vingt-cinq mètres (2,25m) et quatre virgule cinquante mètres (4,50m);
- Du fer à béton et des autres fers marchands de diamètres six millimètres (6 mm) à trente-deux millimètres (32 mm);
- Des fils d'aciers divers, des treillis soudés, des fils d'attaches et des pointes;
- Laminés marchands (cornières, fers plats, IPE, tubes ronds, tubes rectangulaires, tubes carrés et autres);
- Des brouettes;
- Des tôles;
- Des grillages;
- Des fils barbelés;

Et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Le Gérant,

Christian SONAGOU SINGHE

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale 2047,
Téléphone (242) 06 631 14 17.

Aux termes d'une décision collective extraordinaire prise par devant Maître Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire, en date du trente et un octobre deux mille dix-huit, Folio 006/5 n°030, Messieurs Abdoul Karim TOUNKARA, Mahamadou TOUNKARA, Mahamadou SY, respectivement associés de la Société «SUPERCOLOR», Société A Responsabilité Limitée pluripersonnelle au capital de FRANCS CFA 1.000.000, ayant son siège social à Pointe-Noire, Schoelcher, face Ecole de la paix, inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 11 B 2194,
A décidé de prononcer la dissolution, par anticipation, la société ci-dessus, à compter du trente et un octobre deux mille dix-huit.
En conséquence de quoi, l'article 5 des statuts a été modifié comme:
Article 5:
«La durée de la société qui était primitivement fixée à quatre-vingt-dix-neuf années
«consécutives, à dater du seize mars deux mille onze, a été réduite par l'assemblée
«générale en date du trente et un octobre deux mille dix-huit à sept ans et expirera
«ainsi le trente janvier deux mille dix-neuf».
Puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro 11 B 2194.

Pour avis,

Le Notaire.

Economie

Investir dans la santé pour accélérer le développement et la croissance économiques

Le 12 février 2019, en marge du 32e Sommet de l'Union africaine, se tiendra la première édition d'Africa Business: Health Forum (AB: HF), à Addis-Abeba.Les principaux dirigeants africains, ainsi que des représentants de l'Union africaine et des Nations Unies se retrouveront pour explorer les possibilités d'exploiter la croissance économique du continent pour investir dans le secteur de la Santé, grâce à des partenariats commerciaux.

La corrélation entre la santé des employés et la croissance économique étant devenue une préoccupation en Afrique, les entrepreneurs africains ont pris conscience qu'un personnel en bonne santé contribuait à la pérennité de l'entreprise et qu'investir dans la santé constituait un impératif social et économique. Des études indiquent que d'ici à 2030, les opportunités dans le secteur de la santé et du bien-être pourraient atteindre 1. 800 milliards de dollars.

Investir dans les systèmes de santé africains permettrait donc d'accélérer le développement et la croissance économiques, de sauver des millions de vies, de prévenir les handicaps permanents et de rapprocher les pays de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

«Nous commençons à découvrir les opportunités que peuvent apporter, d'un point de vue commercial, les investissements dans la santé et l'amélioration de la santé», affirme Aigboje Aig-Imoukhuede, financier de renom et coprésident de GBCHealth. *«Il est indispensable,* conclut-il, *de réduire les inégalités en matière de santé en Afrique, et nous devons œuvrer à l'élaboration d'un plan universel qui transformerait les soins de santé. La santé ne doit plus être une source de problèmes, mais une source de prospérité.»*

Pour Aliko Dangote, président du Groupe Dangote, dont la fondation est co-organisatrice de l'événement, en partenariat avec l'Ong internationale GBCHealth et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), *«une bonne santé n'est pas seulement le résultat du développement, mais également la base du développement.»* Rappelant aux dirigeants d'entreprise la nécessité d'agir, il a précisé: *«pour que l'Afrique progresse, les entreprises doivent s'impliquer dans le domaine de la santé et prendre des mesures audacieuses. Nous devons travailler ensemble-secteur privé, Gouvernement et populations-pour promouvoir l'innovation et stimuler des investissements stratégiques qui profitent à tous. L'heure est venue d'entrer dans une nouvelle ère de coopération en Afrique qui permettra aux peuples et aux entreprises de prospérer, aujourd'hui et demain.»* Et Vera Songwe, secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unis, de déclarer: *«la Commission participera à l'élaboration et la mise en œuvre de cadres de politique liés au financement des soins de santé au moyen de partenariats public-privé et du secteur privé. D'autre part, la zone de libre-échange continental africain (ZLEC) facilitera les investissements régionaux dans la santé, en particulier dans le secteur pharmaceutique.»*

Vera Songwe

Aliko-dangote

V.M.

Partenariat BAD - Entreprenarium

Renforcer les capacités de mille femmes entrepreneures en Afrique

L'initiative favorisant l'accès des femmes au financement en Afrique, dite AFAWA par acronyme anglais pour (Affirmative Finance Action for Women in Africa), lancée en mai 2016 à Lusaka, en Zambie, lors des assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) se poursuit. En partenariat avec Entreprenarium, la Banque renforcera les capacités de 1 000 femmes entrepreneures sur le continent pour favoriser **leur accès au financement.**

Ainsi des sessions de formation sur le développement d'entreprise et la gestion financière sont conduites pendant quatre mois par Entreprenarium dans cinq pays: la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Kenya, l'Afrique du Sud et la Tunisie. La première a débuté le 10 décembre dernier pour la Côte d'Ivoire (Abidjan) et le Gabon (Libreville). Suivront après le Kenya (Nairobi), l'Afrique du Sud (Johannesburg) et la Tunisie (Tunis).

Les projets d'entreprise les plus prometteurs pourront bénéficier d'un financement. En même temps, sera renforcé le dialogue sur les réformes législatives, politiques et réglementaires nécessaires à même d'encourager l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes. Une initiative qui répond parfaitement à l'approche holistique d'AFAWA pour soutenir l'entrepreneuriat des femmes. *«Nous ne nous contentons pas de doter les femmes entrepreneures des connaissances et des compétences essentielles dont elles ont besoin pour dynamiser leurs entreprises, nous facilitons aussi leur accès au financement tout en établissant un dialogue avec les Gouvernements, afin de créer un environnement des affaires qui libère leur capacité entrepreneuriale»*, explique Vanessa Moungar, directrice du Département genre, femmes et société civile de la Banque africaine de développement.

Le continent africain affiche en effet le plus fort pourcentage au monde de femmes entrepreneures. Selon le rapport 2016-2017 du Global Entrepreneurship Monitor (GEM), le taux d'entrepreneuriat féminin en Afrique subsaharienne atteint 25,9 % de la population féminine adulte. De plus, les femmes réinvestissent jusqu'à 90 % de leurs revenus dans l'éducation, la santé et l'alimentation de leur famille et de leur communauté – contre 30 à 40 % pour les hommes –, ce qui crée un impact plus important sur le développement économique et social du continent.

Mais, les femmes africaines chefs d'entreprise restent confrontées à de nombreux obstacles malgré leur dynamisme entrepreneurial et leur rôle crucial dans l'essor économique de l'Afrique. Elles manquent souvent de compétences requises en matière de gestion d'entreprise pour accéder aux financements, que ce soit au stade de la création ou du développement de leurs activités.

Alors que les Petites et moyennes entreprises (PME) africaines constituent la clé de voûte du développement inclusif sur le continent, les femmes demeurent les plus affectées par le déficit de financement, estimé à 42 milliards de dollars pour l'ensemble des chaînes de valeur, dont 15,6 milliards de dollars pour le seul secteur de l'agriculture.

L'initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA) est une initiative panafricaine ayant pour objectifs de combler le déficit de financement dont souffrent les femmes en Afrique et de libérer leur capacité à entreprendre.

Lydie Malingumu, avocate reconvertie en styliste

Viclaire MALONGA

ANNONCE

Fondation Cardinal Emile Biayenda (FOCEB)

Nouvel arrivage de lunettes au Centre des Polios de Moungali (10 maisons), à Brazzaville
Réception: lundi, mercredi et vendredi
Heures: 9h30 à 13h30
Nos prix sont à la portée de toutes les bourses.

Profitez-en!

Foire foraine ''Djoka pê Ouesso'' 2019

Le département du Pool, invité d'honneur

Initiée par Leonidas Carel Mottom Mamoni, deuxième questeur de l'Assemblée nationale, la foire foraine *«Djoka pê Ouesso»* (allons à Ouesso) se tiendra de juin à septembre 2019 à Ouesso, chef-lieu du département de la Sangha. Entre autres activités retenues à l'occasion: la retransmission de la coupe d'Afrique des Nations de football (CAN) Egypte 2019, la coupe du cacao, la semaine culturelle de la Sangha à laquelle est convié un groupe folklorique du Pool et des cuisiniers capables de présenter des plats culinaires de ce terroir, dont le *''Ntoba-Mbori''*, les *''Binkele ou chenilles''*, les *''Ntinia ou asperges''*, et la foire scolaire. Parmi les équipes choisies pour participer à la coupe du cacao de football, celle du Pool conviée en qualité d'invité d'honneur.

Leonidas Carel Mottom Mamoni

La remise officielle de cette invitation a eu lieu mardi 29 janvier 2019, dans la salle André Grénard Matsoua à Kinkala, chef-lieu du département du Pool. C'est Leonidas Carel Mottom Mamoni, président du comité d'organisation de cette foire, qui a accompli ce geste. L'invitation a été réceptionnée par Georges Kilebe, préfet du département du Pool, en présence du président du Conseil départemental, du maire de Kinkala, devant un parterre des jeunes de la localité. Sous l'animation des groupes folkloriques, la schola populaire et la fanfare.

Georges Kilebe reçevant l'invitation de Mottom Mamoni

Après le mot de bienvenue de Joseph Kimfoua, maire de Kinkala, Leonidas Carel Mottom Mamoni a invoqué le motif de sa présence dans cette localité. Mettre ensemble les jeunes de la République de tout bord, à travers le sport et la culture, pour *«sublimer l'amour, la paix, l'unité nationale, le sentiment d'appartenance à une Nation, un pays, Un et indivisible»*, a-t-il expliqué. *«La raison d'être du projet Djoka pê Ouesso,* a-t-il poursuivi avec instance, *c'est que nous voulons parler de paix entre nous les jeunes. Et nous pensons que la culture et le sport, sont des éléments qui peuvent, ou qui doivent nous permettre de parler le même langage».*

Plusieurs départements susceptibles de rivaliser de talents prendront part à cette grande rencontre sportive et culturelle, mais le Pool y sera à l'honneur. La raison selon l'organisateur, *«le département du Pool a été pendant un moment coupé du circuit économique, du circuit sportif, et du circuit politique…Nous voulons profiter de ce retour à la paix dans ce département, pour envoyer un message fort à la jeunesse congolaise, en général, et du Pool, en particulier, que tous les Congolais doivent se sentir solidaires d'un destin collectif: le Congo importe avant tout. Et chaque Congolais du nord au sud devra se sentir libre sur toute l'étendue du territoire national»*.

A noter que *«Djoka pê Ouesso»* vise non seulement la promotion de la culture du département de la Sangha, mais aussi et surtout l'unité nationale et partant, la valorisation du patrimoine touristique (parc national Odzala-Kokoua, Nouabalé-Ndoki, le mont Nabemba…).

Grâce à la coupe du cacao, les autorités sportives du pays peuvent identifier les jeunes talents pour booster le football congolais en berne. Projet à visée économique, Djoka pê Ouesso, à travers la rubrique coupe du cacao s'implique, in fine, dans la relance de la culture du cacao, pour participer à la diversification de l'économie dont le Congo a tant besoin pour son émergence.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

IFAD FIDA
Investing in rural people
Investir dans les populations rurales
Invertir en la población rural
الاستثمار في السكان الريفيين

Communiqué de presse/Press release N°0002-01-19/ICO-DRC

Le FIDA lève la suspension qui pesait sur la République du Congo

Kinshasa, 30/01/2019: Dans sa lettre du 17 janvier 2019, adressée aux autorités gouvernementales congolaises (en charge des Finances, budget et d'Agriculture), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) a annoncé la levée de la suspension de son portefeuille en République du Congo affectant le Programme d'Appui au Développement des filières Agricoles (PADEF), le Projet d'Appui au Développement de la Pêche et l'Aquaculture Continentale (PD-PAC), ainsi que le renforcement de capacités pour le Ministère de la pêche et de l'Aquaculture.

Le FIDA salue la collaboration et les inlassables efforts du Gouvernement congolais dans la recherche des solutions pour la levée de la suspension et le payement des sommes dues au titre de prêts et autres engagements de contrepartie.

Cette levée de suspension permettra non seulement l'achèvement en douceur des projets en cours, notamment le Programme d'Appui au développement des Filières Agricoles (PADEF) jusqu'en Mars 2019, mais aussi optimiser la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de la Pêche et l'Aquaculture Continentale (PD-PAC), en tenant compte des recommandations formulées à l'issue de différentes missions de revues ainsi que la mission de LISANDRO Martin, Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA, le 18 Octobre 2018 et son audience avec son Excellence le Premier Ministre et le Ministre d'Etat et Ministre d'Agriculture.

L'autre bénéfice à tirer de la levée de la suspension est de voir le pays être à nouveau éligible pour de nouveaux projets. Des dispositions ont déjà été prises avec le gouvernement pour la formulation d'un nouveau Cadre d'options Stratégiques (COSOP), pour la période 2019-2024 et la formulation d'un nouveau projet en appui aux chaînes de valeurs agricoles pour absorber la nouvelle allocation du FIDA de près de F. CFA 5,1 milliards de (soit US $9 millions) en 2019.

Le FIDA est un partenaire engagé auprès du gouvernement congolais afin de participer ensemble à la lutte contre la pauvreté rurale et de contribuer à la diversification de l'économie en s'appuyant sur l'Agriculture et le développement rural. Son portefeuille actuel d'intervention en faveur de la Ré publique du Congo est constitué de deux projets; à savoir: le Programme d'Appui au développement des Filières Agricoles (PADEF) jusqu'en Mars 2019, avec un appui du FIDA de F. CFA 9,8 milliards (soit US$ 17.35 millions), ainsi que le Projet d'Appui au Développement de la Pêche et l'Aquaculture Continentale (PD-PAC) avec un appui de F. CFA 9,7 milliards (soit US$ 17.06 millions).

ANNONCE LEGALE

L'an deux mille dix, et le vingt- neuf du mois de décembre, il est créé une Société à Responsabilité Limitée dénommée «SOCIETE CONGOLAISE DE GAZ», en abrégé « SOCOGIM SARL», qui sera régie par toutes les dispositions légales et règlementaires en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
Cette société au capital social de CINQUANTE MILLIONS (50.000.000), divisé en Mille (1.000) parts sociales égales de Cinquante mille (50.000) francs CFA chacune, est
établie à Pointe-Noire, quartier VINDULU, Arrondissement de Loandjili, boîte postale 4230, République du Congo; et elle a pour objet:
- La fabrication de gaz industriel, médical et domestique;
- Et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Le Gérant,

Christian SANAGOU SINGHE

ANNONCE LEGALE

L'an deux mille deux, et le onze du mois de novembre, il est créé une Société à Responsabilité Limitée dénommée «SOCIETE DE FABRICATION DES PRODUITS ALUMINIUM», en abrégé «SFPAL SARL», qui sera régie par toutes les dispositions légales et règlementaires en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
Cette société au capital social de CINQUANTE MILLIONS (50.000.000), divisé en Cinq cents (500) parts sociales égales de Cent mille (100.000) francs CFA chacune, est établie à Pointe-Noire,
Route de l'aéroport, boîte postale 4230, République du Congo; et elle a pour objet:
- Tréfilerie (Tréfilage, dressage, crantage, pointage) et fabrication des tôles;
- Et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Pour avis,

Le Gérant,

Christian SONAGOU SINGHE

OFFRES D'EMPLOIS

Dans le cadre du déploiement de nouvelles activités sur le territoire de la République du Congo, La Générale Entreprise et Commerce (GEC) recherche des profils de POSTES D'ENCADREMENTS pour Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Loutete, Mindouli,Brazzaville.

RESPONSABLE PEAGE: chargé de collecter le péage il encadre environ 150 personnes sur une zone géographique étendue. Rigueur, sens du travail en équipes, expérience significative à un poste d'encadrement, relations avec les autorités publiques. Capacité d'adaptation et d'innovation dans un contexte opérationnel lié à la sécurisation de la collecte des paiements.

RESPONSABLE TRAFIC: il assure la sécurité des clients sur l'ensemble du réseau en encadrant les Patrouilleurs et les Opérateurs du Centre de Contrôle des routes nationales. Qualités de management et respect des règles d'hygiène et de sécurité pour son personnel. Il encadre une centaine d'agents d'interventions dans le domaine de la sécurité routière au niveau national, sur la base de procédures très strictes en lien avec la sécurité du trafic routier.

RESPONSABLE TECHNIQUE: il est le garant du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements installés tout au long d'un réseau de routes nationales. Ingénieur de formation, avec une spécialisation dans les domaines Electro-Mécaniques, il organise la maintenance préventive des équipements et systèmes (distribution d'énergie, signalisation, hydraulique, automatismes, électronique, IT et télécom). Il encadre une équipe de techniciens (niveau BTS) et connaît les outils de GMAO et de Gestion du Patrimoine.

CANDIDATURE (CV avec photo obligatoire + lettre de motivation)
A ENVOYER PAR MAIL: recrutement.congo@yahoo.com

PRECISER LE POSTE D'ENCADREMENT EN OBJET

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble MA RECONNAISSANCE
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 662 43 35//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

RURA COMMUNICATIONS

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 000 de Francs CFA
Siège social à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
Rez-de-chaussée Immeuble MA RECONNAISSANCE
RCCM: CG-BZV-01-2019-B13-00016

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), sis 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, 1er étage Immeuble MA RECONNAISSANCE, le dix-neuf janvier deux mil dix-neuf, enregistré à Brazzaville à la recette des Impôts de Ouenzé, le vingt et un janvier de la même année, sous le Folio 014/3 n°027, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «RURA COMMUNICATIONS», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Objet: la société a pour objet:
-Télécommunications (installateur, distributeur et fournisseur d'accès internet);
- Conseils et études en télécommunication;
- Distributeur et gestionnaire de contenu télécom;
- Importation du matériel de télécommunications.

Siège social: Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, rez-de-chaussée Immeuble MA RECONNAISSANCE;

Capital: 10 000 000 de Francs CFA, divisé en mille (1000) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 1000;

Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;
II - Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, le dix-huit janvier deux mil dix-neuf, de la société susnommée, enregistré à Brazzaville à la recette des Impôts de Ouenzé, le vingt et un janvier de la même année, sous le Folio 014/2 n°026 les parts sociales ont été souscrites en totalité et intégralement libérées par l'associée unique.

Gérance de la société: Madame Claudia Andrée NZIMBOU LANDOU est gérante, pour une durée illimitée illimitée;

Immatriculation: l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été effectuée le vingt-cinq janvier deux mil dix-neuf, sous le numéro CG-BZV-01-2019-B13-00016

POUR AVIS & MENTION
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire

INSERTION LEGALE

AVIS DE PUBLICATION
«AF-NORA»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital un Million (1.000.000) de F. CFA
Siège social: Brazzaville, n° 1251, Avenue des Trois Martyrs, Ouenzé.
République du Congo

Suivant acte authentique établi par Maître Richard OSSA, Notaire, à la résidence de Brazzaville, sis Boulevard Denis Sassou-Nguesso, centre-ville, immeuble MONGAULT, en face de la CNSS, enregistré au domaine et timbres de Mpila, sous le Folio 006/15 n°0080, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «AF-NORA»;

Forme de la société: Société A Responsabilité limitée Unipersonnelle;

Siège social: Brazzaville, au n° 1251, Avenue des Trois Martyrs, Ouenzé;

Capital social: un million (1.000.000) de francs CFA, divisés en cent (100) parts de Dix mille (10.000) chacune, de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique.

Objet social:
La société a pour objet, tant en République du Congo que partout à l'étranger:

- Construction;
- Bâtiments et travaux publics;
- Transport routier;
- Importation et exportation.

Durée: fixée à quatre-vingt-dix-neuf(99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

Administration: Monsieur Stiven ENGANDZA OKOMBAT a été nommé Gérant de ladite société, pour une durée illimitée;

Immatriculation: La société a été immatriculée au greffe commercial de Brazzaville, en date du 15/01/2019, sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2019-B13-00004;

Dépôt légal: Les statuts ont été déposés au greffe commercial de Brazzaville, en date du 15/01/2019, sous le numéro: 19 B 13 00004.

Pour avis,

Maître Richard OSSA,
Notaire.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIEREDE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°004/2018/OUESSO
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Quartiers	Arrondissements	Requérants
01	2423 du 11-09-2018	Section A, bloc 72 ; Plle 02 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier MINDONGO	n°1 NZALANGOYE	MBOUIRI GHATA Gaël Chancelvy N.
02	2361 du 31-07-2017	Section F, bloc 18 ; Plle 22 ; Sup. : 360,00 m²	Quartier ANAC	n°1 NZALANGOYE	GANDO Just Roger
03	2425 du 18-09-2018	Section /, bloc /; Plle 04 ; Sup. : 1020,93 m²	Quartier BONDZOKOU	Commune de POKOLA	TWAGIRAYEZU Samuel
04	2198 du 19-04-2016	Section C, bloc 13; Plle 8 et 10 ; Sup. : 1234,54 m²	Quartier BIR-ANKEIM	n°2 MBINDJO	SANGARE AMADOU
05	2415 du 23-07-2018	Section B; bloc 47 ; Plle 4 et 5 ; Sup 749,26 m²	Quartier BIR-ANKEIM	n°2 MBINDJO	SANGARE AMADOU
06	2435 du 05-11-2018	Section J ex H, bloc 54 ; Plles 1 et 10 ; Sup. 800,00 m²	Quartier MINDONGO	n°1 NZALANGOYE	OBA Lazare
07	2432 du 30-10-2018	Section C, bloc 40 ; Plle287 ; Sup: 400, 00 m²	Quartier BIR-ANKEIM	n°2 MBINDJO	NDAZI Jonas
08	2263 du 22-11-2016	Section A, bloc - ; Plle 09 ; Sup: 1463,48 m²	Rue MONDOMBO	n°1 NZALANGOYE	MAHAMAT ZENE
09	2383 du 29-01-2018	Section A, bloc 62 ; Plle 10; Sup. : 935,00 m²	Quartier MINDONGO	n°1 NZALANGOYE	MAHAMAT ZENE
10	2436 du 19-11-2018	Section H, bloc 230 ; Plle 14 ; Sup. :502,16 m²	Quartier Ancienne Piste	n°1 NZALANGOYE	Mme SITAnée BINTSENE GONKE. Falie
11	2431 du 29-10-2018	Section / ; bloc / ; Plle 02 ; Sup. 325,50 m²	Quartier PELEMBA	Commune de SOUANKE	MOUSSA SALEH Haroun
12	2430 du 01-10-2018	Section H ; bloc 120 ; Plle 01 ; Sup. 400, 00 m²	Quartier Faisceaux (A. Piste)	n°1 NZALANGOYE	BADINGA VONGA Fortuné Alain
13	2441 du 10-12-2018	Section C ; bloc 96 ; Plle 741 ; Sup. 400,00 m²	Quartier BIR-ANKEIM	n°2 MBINDJO	NIOLI Fidèle
14	2440 du 06-12-2018	Section B ; bloc 22 ; Plle 14 ; Sup. 857,49 m²	Quartier Sans fil	n°2 MBINDJO	EGLISE ARMÉE DU SALUT
15	2442 du 12-12-2018	Section H ; bloc 104 ; Plle 14 ; Sup. 460,00 m²	Quartier Faisceaux (A. Piste)	n°1 NZALANGOYE	MORANGA Janvier C.

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouesso, le 13 décembre 2018.

Le Chef de Bureau

Gilbert MBANDZA

MINISTERE DES POSTES DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
Central African Backbone
CAB Congo
Unité de Coordination du Projet

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/MPTEN/2019/UCP/CAB

ELABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE SUR LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LA SOPECO (E-POSTE)
PROJET DE LA DORSALE A FIBRE OPTIQUE D'AFRIQUE CENTRALE(CAB) - COMPOSANTE CONGO

Référence de l'accord de financement: 2000200000001

N° d'Identification du Projet: P- CG- GB0-002

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB), Composante Congo, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat d'une firme pour l'élaboration d'un plan stratégique sur la transformation digitale de la SOPECO (e-Poste).

L'objectif global du projet CAB est de contribuer à:
- l'intégration régionale à travers la mise en œuvre d'interconnexions terrestres à fibre optique entre les pays d'Afrique centrale;
- la réduction du coût élevé des télécommunications/TIC sur le climat des affaires dans la sous-région;
- la création d'emplois grâce à l'effet catalytique des TIC sur tous les secteurs d'activité; et
- l'extension de la production des biens et services aux fins de l'avènement d'une industrie numérique dans la sous-région.

Les services prévus au titre de ce contrat consistent à mettre au point un véritable plan stratégique sur la transformation digitale de la Société des Postes et de l'Epargne du Congo (SOPECO) sur une période 5 ans afin de permettre à la société de tirer profit du digital dans le cadre de sa restructuration et de sa redynamisation en cours.

Dans les grandes lignes, le cabinet sélectionné devra mener les activités suivantes:
- Analyser les marchés congolais et sous régional afin de déterminer ensuite les secteurs ou domaines d'activité dans lesquels la SOPECO pourrait proposer une valeur ajoutée au moyen d'une digitalisation de ses procédures internes et externes (vis-à-vis de ses clients, fournisseurs, etc.);
- Procéder à une étude comparative sur des expériences de digitalisation de postes nationales réussies en se basant sur des pays comparables au Congo tout en faisant un focus sur des services/produits innovants tels que le tiers de confiance, les services financiers digitaux (en partenariat avec les opérateurs mobiles), les services (fournis directement par la société ou par délégation, par exemple) aux particuliers (cyber-postes, centres multimédia, agence postale communale, etc.), les plateformes d'e-Commerce, d'autoentrepreneurs, courrier hybride, gestion électronique des documents, etc.;
- Elaborer une étude de marché précise sur chacun des domaines d'activités identifiés (dont certains sont complémentaires dans le cadre d'une même chaine de valeur) en évaluant les impacts en termes de revenus générés, de création d'emplois, d'inclusion financière, sociale, etc.
- Mettre au point la vision stratégique et le plan directeur devant sous-tendre la digitalisation de la société sur un horizon de 5 ans;
- Elaborer, sur la base de ce qui précède, un plan d'actions exhaustif à travers les études de faisabilité complètes (technique, économique, financière, sociale et marketing) des projets prioritaires identifiés sur la période précitée; et
- Mettre au point les actions d'accompagnement idoines en termes de gouvernance, de régulation, de formation, de gestion du changement, etc.

La présente mission aura une durée d'exécution de quatre (4) mois.
Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) invite les consultants à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la Politique d'acquisition de la Banque africaine de développement en date d'octobre 2015 disponible sur le site web de la Banque à l'adresse: http://www.afdb.org.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: 09h00-16h00 GMT.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 15 février 2019 à 16h00 et porter expressément la mention «Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'une firme en charge de l'élaboration d'un plan stratégique sur la transformation digitale de la SOPECO (e-Poste).» ou transmis par mail à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du Projet CAB –
République du Congo
À l'attention: M. Yvon Didier MIEHAKANDA,
Coordonnateur du projet CAB-Congo
Rue Locko Issac, derrière l'ambassade des Etats Unis
Tel: +242 06 835 00 41
Mail: contact@cabcongo.com; omfnadin@gmail.com

Yvon Didier MIEHAKANDA
Coordonnateur du projet CAB-Congo

MINISTERE DES POSTES DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
Central African Backbone
CAB Congo
Unité de Coordination du Projet

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/MPTEN/2019/UCP/CAB

ETUDE SUR LE MODELE DE TAXATION DU SECTEUR DU DIGITAL EN REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE LA DORSALE A FIBRE OPTIQUE D'AFRIQUE CENTRALE(CAB) - COMPOSANTE CONGO

Référence de l'accord de financement: 2000200000001

N° d'Identification du Projet: P- CG- GB0-002

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de la Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB), Composante Congo, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat d'une firme pour l'étude sur le modèle de taxation du secteur du digital en République du Congo.

L'objectif global du projet CAB est de contribuer à:
- l'intégration régionale à travers la mise en œuvre d'interconnexions terrestres à fibre optique entre les pays d'Afrique centrale;
- la réduction du coût élevé des télécommunications/TIC sur le climat des affaires dans la sous-région;
- la création d'emplois grâce à l'effet catalytique des TIC sur tous les secteurs d'activité; et
- l'extension de la production des biens et services aux fins de l'avènement d'une industrie numérique dans la sous-région.

Les services prévus au titre de ce contrat consistent à étudier la fiscalité au Congo afférente au secteur du digital, son impact sur le développement de l'économie numérique dans le cadre de la politique de diversification de l'économie nationale. Il s'agit de mettre à la disposition du législateur et des entités publiques concernées des outils d'aide à la décision, sur les moyens de mettre la fiscalité au service du développement de l'économie digitale et en particulier de la généralisation de l'accès à des services digitaux de qualité et à un coût abordable pour l'ensemble de la population congolaise.

Dans les grandes lignes, le cabinet sélectionné devra mener les activités suivantes:

- Faire un état des lieux de la fiscalité du secteur de l'économie numérique au Congo: l'état des lieux de l'ensemble des taxes, redevances et toute forme d'impôt existantes, notamment celles liées aux communications électroniques et au secteur des TIC.
- Mener une étude comparative de la fiscalité du secteur de l'économie digitale dans des pays africains, émergents et développés afin de situer le Congo à l'échelle internationale.
- Mener une étude sur l'impact de la fiscalité du secteur des TIC sur le développement de l'économie: évaluer, en particulier, le manque à gagner pour le secteur en termes de création de richesse, d'investissements (surtout des opérateurs privés), de compétitivité et d'attractivité pour de nouveaux acteurs, etc.
- Proposer des approches de taxation du secteur des TIC permettant l'éclosion de l'économie numérique au Congo en se basant sur les différents segments de marché et en détaillant des nouvelles dispositions éventuelles plus judicieuses en fonction de l'évolution du marché du numérique au Congo.
- Proposer des mesures d'accompagnement: réglementation, gouvernance, formation, outils permettant de mettre en place une taxation qui soit favorable au développement du secteur de l'économie numérique.

La présente mission a une durée d'exécution de trois (3) mois.

Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) invite les consultants à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la Politique d'acquisition de la Banque Africaine de Développement en date d'octobre 2015 disponible sur le site web de la Banque à l'adresse: http://www.afdb.org.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: 09h00-16h00 GMT.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 15 février 2019 à 16h00 et porter expressément la mention «Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'une firme en charge de l'étude sur le modèle de taxation du secteur du digital en République du Congo» ou transmis par mail à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du Projet CAB –
République du Congo
À l'attention: M. Yvon Didier MIEHAKANDA,
Coordonnateur du projet CAB-Congo
Rue Locko Issac, derrière l'ambassade des Etats Unis
Tel: +242 06 835 00 41
Mail: contact@cabcongo.com; omfnadin@gmail.com

Yvon Didier MIEHAKANDA

Coordonnateur du projet CAB-Congo

Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville

Inauguration d'une nouvelle médiathèque

Ambassadeur de France au Congo, M. Bertrand Cochery a patronné la cérémonie d'inauguration de la nouvelle médiathèque de l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville. C'était le samedi 26 janvier 2019, en présence, notamment de Mme Marie Audigier, directrice déléguée de cet institut.

La nouvelle médiathèque de l'IFC de Brazzaville offre de nouveaux services: ludothèque, jeux vidéo sur tablettes, jeux vidéo sur console, visites virtuelles, casques de réalité virtuelle, grainothèque. Ce dernier service propose des graines à emporter, à faire germer chez soi et à ramener en médiathèque pour un partage communautaire!

«Les progrès qui ont été accomplis en relativement peu de temps à la médiathèque sont impressionnants, notamment sur la diversification de l'accès à la lecture et, je dirai, la dimension bibliothèque, c'est-à-dire l'apprentissage de la lecture par le jeu avec tous les supports: les tablettes, ordinateurs. Tout ça, ça montre que l'Institut français du Congo est pleinement inscrit dans une nouvelle technologie, pour rendre la lecture plus accessible aux jeunes lecteurs. Donc, c'est aussi une façon de montrer que la langue française, qui est présente dans tous ces ouvrages, est une langue d'avenir pour l'apprentissage de la jeunesse», a confié l'ambassadeur de France, à l'issue de la visite de la nouvelle médiathèque.

Véran Carrhol YANGA

Bertrand Cochery (au milieu) et Marie Audigier, pendant la visite

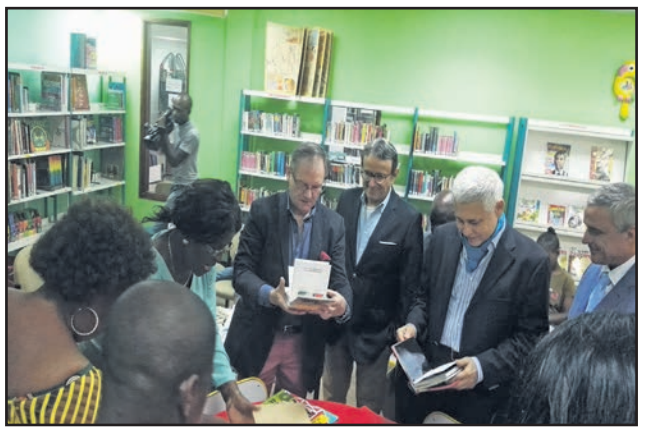

A la bibliothèque des enfants

Première édition du tournoi de Scrabble

Le même jour de l'inauguration de la nouvelle médiathèque de l'Institut français du Congo a eu lieu la première édition du tournoi de Scrabble.

Qui a mis aux prises des candidats des quatre coins de la ville...

Une vue des participants au tournoi...

...Et a duré toute la journée

Mme Audigier avec les lauréats du tournoi

Le tournoi qui s'est déroulé dans le hall a mis aux prises 68 candidats venus des quatre coins de la ville-capitale. Au final, Yannick Tchicaya a décroché le premier prix (150 000 F. CFA), Rodjema Dihoulou, le deuxième (100 000) et Cyr Likelemba, le troisième.

V.C.Y.

NECROLOGIE

Jacques Bamonana, Agent commercial au Journal La Semaine Africaine, et Gabriel Malonga, agent retraité de l'imprimerie Saint Paul, informent les parents, amis et connaissances du décès de leur épouse, Mme Viviane MALONGA née Viviane MIHAMBANOU, membre de la Schola populaire de la Paroisse Saint Jean Apôtre de Kinsoundi. Elle est morte le mercredi 30 janvier 2019 au CHU-B à la suite d'une longue maladie. La veillée se tient au n°14 de la rue des Dalettes Mampouya mâ Moussosso, à Kinsoundi terminus.

La date des funérailles sera annoncée ultérieurement.

Vie des artistes

Rhode Makoumbou séjourne à Brazzaville

Artiste plasticienne congolaise de renommée internationale basée à Bruxelles, en Belgique, Rhode Makoumbou séjourne depuis quelques jours dans la capitale congolaise. *«J'ai le plaisir de vous informer que je suis à Brazzaville jusqu'au 13 février.*

Rhode Makoumbou

Je suis revenue à Brazzaville pour préparer quelques nouveaux projets d'activités artistiques, ainsi que pour revoir toute ma famille. Je viens de voir avec agrément que je suis référencée dans la nouvelle édition du «Dictionnaire Général du Congo Brazzaville» réalisé par M. Philippe Moukoko (Ed. L'Harmattan).

Je reste à votre disposition pour tout contact en rapport avec mon activité d'artiste plasticienne», écrit l'artiste plasticienne, dans un courriel parvenue à notre rédaction.

Contact de l'artiste:
Téléphone: (00242) 04 463.31.60

ERRATUM

Contrairement à ce que nous avons annoncé dans l'édition 3853 du mardi 29 janvier 2019, le virtuose guitariste et arrangeur congolais Master Mwana Congo sera porté en terre vendredi 1er février au cimetière Ma Campagne, à Kinsoundi (Makélékélé, arrondissement 1 de la capitale congolaise).

Le programme des funérailles prévoit, ce jeudi 31 janvier, entre autres, la levée du corps à la morgue de Makélékélé, le recueillement au domicile de l'illustre disparu où se tient la veillée funèbre, au quartier Sangolo (arrondissement 8, référence arrête Mbemba Landou), la veillée artistique avec exposition du corps et cérémonie officielle des obsèques au Cercle culturel Sony Labou Tansi, à Bacongo (arrondissement 2), avec la participation des artistes).

Pour une analyse sereine: La Semaine Africaine

Centre de formation professionnelle Don Bosco de Pointe-Noire

La première promotion d'électriciens formée, avec le soutien de Total E&P Congo

La formation de la première promotion des électriciens du Centre Don Bosco s'est achevée le 22 janvier 2019. Douze apprenants ont brillamment validé leurs connaissances par la réception de leurs diplômes sanctionnant deux années de formation par alternance. Avec le soutien fondamental de Total E&P Congo, du Groupe UCAC-ICAM, de la société Schneider, ainsi que de nombreuses autres entreprises.

On se souvient qu'en 2015, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, Total E&P Congo avait lancé? en partenariat avec l'Institut UCAC-ICAM, la société Schneider et la congrégation des salésiens de St Jean Bosco, une étude qui avait abouti, en janvier 2017, au démarrage d'un module de formation par alternance en électricité au Centre de formation professionnelle Don Bosco. Deux ans après, la première promotion des 12 apprenants a terminé, avec succès, son cursus. La cérémonie de remise des diplômes aux récipiendaires a eu lieu le 22 janvier 2019 sur le site de l'Ecole, sise au sein de la Paroisse St Jean Bosco de Tié-Tié, à Pointe-Noire.

«Il faut s'occuper des jeunes, leur donner du travail, si on ne veut pas que les jeunes s'occupent de nous dans le banditisme». Cette maxime de Don Bosco a bien été assimilée par la fondation éponyme, qui a bénéficié du soutien de Total E&P Congo, de l'institut UCAC-ICAM et de la société Schneider, pour cultiver un rêve, celui de répondre à la possibilité de construire une formation des jeunes en électricité, à la demande des industriels.

Ainsi, pour Total E&P Congo qui très tôt a favorablement répondu à la demande du Centre de formation professionnelle de Don Bosco, *«cette initiative pilote a pour but de contribuer aux côtés des autorités, à l'adéquation formation-emploi dans le domaine de l'électricité…Pour la suite à ce projet, il nous appartient de faire un vrai bilan et tirer les leçons qui s'imposent, afin et avant de dessiner l'avenir ou du moins le chemin qui pourrait nous y mener»*, a déclaré Constant Tsouza, le Directeur Hygiène, Santé, Sécurité, Sociétal et Environnement, et Qualité (H3SEQ) chez Total E&P Congo. Entendu que la société pétrolière a apporté le financement substantiel nécessaire pour assurer cette formation des conditions d'études optimales garantissant ainsi la qualité.

Les récipiendaires de diplomes et les responsables de la formation

La formation en électricité de ces jeunes a, d'ailleurs, été confiée au groupe UCAC-ICAM (Université catholique d'Afrique centrale/Institut catholique arts et métiers de France) qui a bonne réputation au milieu industriel. *«L'ICAM est fier d'avoir rempli sa mission au service de ce projet de formation de jeunes électriciens pour les entreprises, pour votre devenir, chers diplômés et bien sûr pour la société congolaise. La formation professionnelle est fondamentale pour le développement d'un pays et cela implique un investissement humain, matériel et financier. Il faut des accompagnateurs compétents. C'est ce que l'ICAM a mis en œuvre, via la formation des formateurs par l'immersion des premiers formateurs de ce projet sur nos sites de Nantes et de Lille»*, a expliqué Mme Yolande Moumpala, la Directrice déléguée du Groupe l'UCAC-ICAM à Pointe-Noire.

Les officiels et les représentants d'entreprises

On retiendra aussi de ce projet que le programme en électricité et énergie était constitué d'un volume horaire de 2704 heures, soit 1504 heures de cours théoriques et pratiques en atelier, et 1200 heures de stages en entreprises. Les pratiques en ateliers ont été exécutées à l'aide d'un matériel très performant, mis à disposition par la société Schneider, tandis que l'alternance s'est déroulée dans des entreprises de renom, qui ont favorablement accepté les demandes d'accompagnement des étudiants. Il s'agit notamment de BRASCO, Dietsmann, SARIS Congo, Renco, Electra, GNCAC et SOGECO.

Les contacts étaient réguliers et permanents avec les entreprises. *«Car pour parvenir à une possibilité de construire une formation répondant à la demande de l'industriel, il a fallu une bonne et régulière communication entre les formateurs du Centre, les tuteurs en entreprise et l'apprenti; car c'est la clé de la réussite»*, a dit le Père Alcide Baggio, le Directeur du Centre de formation professionnelle Don Bosco. Qui a remercié tous les partenaires pour leur implication dans ce projet, ainsi que les apprenants pour leur assiduité.

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

Offre de formation du personnel œuvrant dans les domaines des cafés, hôtels et restaurants

- **Aux responsables des Cafés, Hôtels et Restaurants : Suéco vous offre un panel de formations qualifiantes pour faire passer votre personnel de l'amateurisme au professionnalisme.**

- **Nos formations :**
  - ✓ **Personnel de salle (Serveuse, Maître d'Hôtel)**
  - ✓ **Personnel d'Accueil (Réceptionniste, Hôtesse, Agent de voyage)**
  - ✓ **Personnel de Bouche (Communard, Cuisinier, Pâtissier)**
  - ✓ **Personnel d'Entretien (Buandier, Lingère, Femme de chambre, Valet de Chambre, Equipier, Gouvernante)**
  - ✓ **Contrôleur nourriture et boisson**

Notre Amphithéâtre et nos espaces, disponibles pour toutes vos différentes manifestations en salle ou en plein air

L'unique Amphithéâtre de Pointe-Noire avec emplacement des chaises en plan incliné (+300 places)

Espace vert

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 22 294 05 55 / 06 942 38 56 / 05.380.09.50

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

Anniversaire

Mbemba ''Tostao'', heureux septuagénaire

L'ancien ailier international congolais, Jonas Bagamboula-Mbemba ''Tostao'' *(«Ma pièce d'état civil tranche: mon premier patronyme s'écrit bel et bien avec un ''g'' et non un ''h''»*, tient-il à préciser) va souffler ses soixante-dix bougies. Né le 2 février 1949 à Bacongo (rue Lamy), à Brazzaville, il y associera des footballeurs de sa génération.

Mais ses soixante-dix ans d'âge, ''Tostao'', entouré de sa famille et de ses amis, les fêtera les samedi 9 février à Brazzaville, et 16 février à Pointe-Noire. Des matchs de gala opposeront les anciens de Diables-Noirs, l'unique club dont il a porté le maillot pendant vingt ans, à une équipe des vieilles gloires appelée ''Les Amis de Ya Tao''. Un cocktail dînatoire sera, en quelque sorte, le clou de ces réjouissances, avec les Bantous de la Capitale et le parolier Zoba Casimir ''Zao''.

Parmi les invités de marque de ''Ya Tao'', comme on aime à l'appeler désormais, figurent deux anciens internationaux de la RDC, Santos Muntubilé et Eugène Kabongo Ngoy. Son complice de l'équipe nationale, Jean-Jacques Ndomba ''Géomètre'', en séjour en France, souhaite aussi être de la partie.

La marche glorieuse

L'histoire de Mbemba ''Tostao'' est celle de tous les enfants du soleil. La poussière de Bacongo et les terrains vagues de Poto-Poto le reçoivent très jeune. *«A l'école primaire de la Sorbonne (à Moukoundzi-Ngouaka) où j'ai fait mes études primaires, je jouais au ballon à chaque pause»* se souvient-il. A Poto-Poto, le gamin qu'il était joue dans l'AS Brésil, au poste de gardien de but, d'abord... On est presque en 1962.

Arrive un événement déterminant qui orientera sa destinée: sa mère, divorcée, décide de s'installer à Mindouli dans le Pool. Il est obligé de l'accompagner. A l'occasion des premières vacances qu'il passe à Jacob (Nkayi) auprès de son oncle surnommé Perkins, il signe dans FC Crack. On lui donne, lui-même, le sobriquet ''Cardos'' dans la ville sucrière. Fin des vacances: le jeune Mbemba repart à Mindouli, mais se trouve en réalité à cheval entre cette localité et Matoumbou. Son talent a éclaté dans ces trois dernières localités du Chemin de fer.

Un jour, les enseignants de Matoumbou l'incorporent dans leur équipe. Avec eux, il affronte maintenant des formations beaucoup plus articulées à Brusseaux, Baratier, Hamon-Madzia et Kinkala. Il fait d'énormes progrès. «Lors d'un match disputé à Ha*mon, contre A.S.M de Mamadou Djakité, j'ai inscrit 4 buts. On affrontait aussi, souvent, Pierre du Nord de Kinkala, l'équipe de Matongo ''Soukouss'' alors élève au collège»*, se souvient-il.

Le jeune Mbemba est vite repéré par les responsables sportifs du Pool. En 1967, ceux-ci l'attirent dans la sélection du département qui participe en juillet-août à Brazzaville, à la Semaine culturelle. Il est l'une des révélations du tournoi de football.

A Brazzaville, les Diables-Noirs traversent une crise et tentent

''Tostao'' en 1986

d'amorcer leur rajeunissement. Ils jettent leur dévolu sur Jonas Bagamboula-Mbemba. *«Je ne réalisais pas une telle sollicitation. L'influence de mon oncle paternel, Albert Bouabouba ''Ayayen'' (+), ancien gardien de but de l'A.S Gendarmerie y fut pour quelque chose»*, révèle-t-il. Le jeune Mbemba, arraché à son village, ses copains et à la chasse si gaie aux oiseaux, revient donc à Brazzaville en

''Tostao'' fait Commandeur dans l'Ordre du mérite sportif le 28 novembre 2018

1968. Pour signer sa première licence. Le succès couronne l'entreprise. Car quelques matchs suffisent pour que son nom remplisse les stades, passionne les foules. Lundi de Pâques 7 avril 1969, il est tout heureux de faire sa première apparition au Stade de la Révolution, à l'occasion du match amical Diables-Noirs-Dragon de Kinshasa (2-0), pour la Journée mondiale de la santé. Et le samedi 27 septembre 1969, Mbemba livre son premier match de championnat contre Télésport. Il inscrit un doublé.

Mbemba a percé rapidement grâce à sa vivacité dans le geste, sa vitesse, ses accélérations aussi imprévisibles qu'efficaces, son habileté, son intelligence, son coup d'œil incomparable, ses débordements le long de la ligne de touche, sa frappe de balle précise et sèche, son esprit collectif, etc. Mais, le public trouve son gabarit trop frêle, ce qui lui vaut le sobriquet de ''Moustique'' que lui attribue le journaliste Henri Pangui. Il n'empêche. Match après match, l'Aigle impérial (Mbemba signifie aigle) démonte les défenses les plus hermétiques du championnat. Il dompte les stades, s'amuse avec le ballon qu'il pose là où il veut exectement le poser, dribble tout le monde et marque des buts d'anthologie pour le plaisir de tous. Et il est souvent la cible de défenseurs vivant d'expédients.

Aux âmes bien nées...Oui, à peine venu Mbemba est appelé en équipe nationale. Il en porte le maillot pour la première fois en 1970. Il est tellement brillant que le chroniqueur sportif de La Semaine Africaine, Fulbert Kimina-Makumbu, l'affuble du surnom de ''Tostao'' en souvenir d'un joueur brésilien d'une rare rapidité.

''Tostao'' connaît sa plus grande sensation deux ans plus tard, en mars 1972. Le Congo a remporté la Coupe d'Afrique des nations au Cameroun. En juillet de la même année, son but contre le Cameroun fait se lever le président Marien Ngouabi de son fauteuil. Le chef de l'Etat l'invite quelques jours plus tard à déjeuner en son palais. La presse, de son côté, le sacre meilleur joueur d'Afrique centrale. Et en juillet 1973, il participe avec la sélection d'Afrique aux Jeux Afro-latino-américains organisés à Guadalajara (Mexique). Les titres de champion de Brazzaville et du Congo complètent son palmarès personnel. Il a donné par ailleurs un coup de main au CARA à la Coupe d'Afrique des clubs champions, en 1976.

En 1986, Yvon Goujon, alors sélectionneur national, le rappelle en équipe nationale cinq ans après sa cinq ans après sa dernière cape. Il a déjà 37 ans, participe au match Congo-PSG du jubilé de François M'Pelé et au Tournoi de la Grande muraille en Chine. Deux ans après, en 1988, il met fin à sa carrière par un jubilé commun avec un autre monstre sacré du football congolais, Paul Moukila ''Sayal''.

La patrie est reconnaissante. ''Tostao'' a été décoré trois fois déjà: Chevalier dans l'Ordre du mérite (1972), Officier dans l'ordre du mérite (1988) et Commandeur dans l'ordre du mérite sportif (2018).

Voilà pour le joueur, mais l'homme mérite le respect. ''Tostao'' fut loyal, sérieux dans le travail et en dehors, toujours d'humeur égal. Il fallut toutefois qu'il évolue dans une atmosphère d'amitié et de confiance réciproque pour avoir son meilleur rendement. Et il aurait sans doute réussi une grande carrière professionnelle s'il s'était expatrié en France quand, de retour du Mexique en 1973, le FC Nantes avait désiré s'attacher ses services.

Dans notre environnement désormais si précaire, ne devient pas septuagénaire qui veut. ''Ya Tao'' veut marquer d'une pierre blanche ce moment. Il ne renoncera pas à l'apport multiforme de ses amis et des gens de bonne volonté qui l'ont admiré.

Bon anniversaire, septuagénaire ''Ya Tao''!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Coupe de la Confédération

Le stade Marien Ngouabi d'Owando sur la sellette

Le stade d'Owando est jugé non-conforme par la CAF qui a décidé que l'AS Otohô disputera provisoirement ses matchs de phase de poules de la Coupe de la Confédération au stade de la Concorde de Kintélé, à Brazzaville. Dans les milieux du champion congolais la colère gronde.

Le couperet est tombé le 29 janvier, quelques jours avant la réception, ce dimanche 3 février, de RS Berkane du Maroc en match comptant pour la première journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération. Dans un courrier adressé à la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), au terme d'une visite d'inspection de son expert à Owando, la CAF prie l'instance diirigeante du football congolais «de bien vouloir noter» qu'elle a décidé que ''le Stade municipal de Kintélé accueillera tous les matchs du club AS Otohô d'Oyo lors de sa participation à la compétition''. Ce qui disqualifie, provisoirement le Stade Marien Ngouabi d'Owando, site choisi initialement par l'AS Otohô.

Un expert de la Confédération africaine de football (CAF) a relevé des lacunes, quelques jours plus tôt, après son passage dans ce stade d'Owando. Elles concernent la qualité des buts principaux, les bancs des officiels, les mâts des drapeaux, l'éclairage du stade, l'alimen-

Le Stade Marien Ngouabi d'Owando

tation en énergie électrique du stade, le nombre des vestiaires, la ventilation ou climatisation et l'équipement de ces vestiaires, les places de stationnement consacrées aux supporters, l'infirmerie,l'équipement de la salle antidopage, les sièges des officiels, la sécurité du stade, les portails d'entrée et de sortie, l'insuffisance de la signalisation dans le stade, le système de contrôle d'accès, la sonorisation, les locaux de premiers secours et leur emplacement, le manque d'hygiène des installations sanitaires, les places adaptées aux handicapés, l'absence de site d'entraînement dans la même ville, l'accès internet à haut débit. La liste des défaillances est longue.

Pour la CAF, il s'agit d'élever le niveau du football africain avec des installations améliorées. Mais, à Owando, c'est la colère. La décision de la CAF est dénoncée comme un complot contre leur équipe. La déception se mêle à l'incompréhension dans les esprits. Pourquoi une telle décision, alors que ce stade a jusqu'ici accueilli tous les matchs d'Otohô sans qu'on y déplore des incidents. Le club, quant à lui, réfléchissait à l'attitude à adopter. Quant à la FECOFOOT,dans une correspondance à la CAF, elle relève l'impossibilité de changer le lieu de la rencontre. Elle attendait encore vendredi 31 janvier la réponse de la CAF.

Jean ZENGABIO

Club des marcheurs de Gambouissi

Mobilisation avant le premier anniversaire

Le 21 mai prochain le club des marcheurs de Gambouissi aura 1 an! Les idées étant les bienvenues pour fêter l'événement, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée. Elle s'est tenue le dimanche 27 janvier dernier au siège du club, à Pointe-Noire.

Les membres sont venus nombreux assister à l'Assemblée: une cinquantaine! Jean Serge Pambou Tabouret, président du club, qui avait à ses côtés Raven Borekambi, président d'honneur, a justifié sa tenue: *«L'article 28 de notre texte fondamental stipule que la révision des statuts est du ressort de l'assemblée générale. D'où la tenue de celle-ci ce jour. Après neuf mois d'existence, force est de constater que plusieurs membres du bureau exécutif et ceux de la commission de contrôle et de vérification sont inefficaces. Certains articles des statuts sont devenus caducs par rapport à la réalité sur le terrain».*

Les membres du club ont échangé sur tous les maux qui minent la bonne marche du club. Ils ont réaménagé les instances dirigeantes et adopté la révision des statuts en y introduisant le volet social. L'adhésion des femmes au sein du club, qui n'en compte qu'une, a été vivement encouragée.

Sur invitation du club des marcheurs Trans-route Congo, de Dolisie, le club des marcheurs de Gambouissi effectuera avant la célébration de son anniversaire un voyage dans la capitale de l'or vert.

Equateur Denis NGUIMBI

Quelques membres du club

Les instances réaménagées.

Président d'honneur: Raven Borekambi. Président actif, chargé de la coordination : Jean Serge Pambou Tabouret. Secrétaire général: Equateur Denis Nguimbi. Secrétaire chargé de la communication: Côme Nguele-Nzinga. Trésorier général: Jean Paul Niambi. Secrétaire chargé aux affaires sociales: Ghislain Mbou. Directeur technique : Christian Kombo.

Commission de contrôle et de vérification. Président : Herman Pierre Bimbenet Manot. Vice-président : Odilon Mouamba-Nzembe. Secrétaire : Mayouma Aubin. Membres : Anicet Mbou et Jean Pierre Kikounga.

Rendez-vous

*9e Journée du championnat de football de Ligue 1

Samedi 2 février: Tongo FC-Nico-Nicoyé et JST-FC Kondzo (à Brazzaville

Dimanche 3 février: CARA-Inter Club et Diables-Noirs-La Mancha (à Brazzaville), AS Cheminots-Etoile du Congo (à Pointe-Noire) et AC Léopards-Patronage Sainte-Anne (à Dolisie)

*Coupe de la Confédération

Groupe A: AS Otohô (Congo)-RS Berkane (Maroc) et US Agadir (Maroc)-Raja AC (Maroc)

Groupe B: Enugu (Nigeria)-Salitas FC (Burkina Faso) et Etoile du Sahel (Tunisie)-CS Sfaxien (Tunisie)

Groupe C: Zesco United (Zambie)-Nkana Red Devils (Zambie) et El Hilal (Soudan)-Kotoko de Kumasi (Ghana)

Groupe D: Gor Mahia (Kenya)-Zamalek (Egypte) et NA-HD(Algérie)-Petro Atletico de Luanda (Angola)

BUROTOP IRIS
VESTEL
LES BONS PLANS DE NOËL
4K ULTRAHD
65"
799.000 FCFA HT
HD
32"
115.000 FCFA HT
4 Avenue Cardinal Emile Biayenda - centre ville - Bzv Tél : 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - P/N Tél : 05 605 60 56
www.burotopiris.com